

CRIC n° 178 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

**Commission de la fonction publique
et des infrastructures sportives**

Lundi 29 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE..... 1

Intervenants : M. le Président – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX..... 1

Examen de l'arriéré..... 1

La cybersécurité des services publics de Wallonie – Auditions..... 1

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre – M. Vincent Palermo – Mme Özlem Özen – Mme la Présidente.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES..... 3

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'ouverture des halls sportifs de l'Institut communal d'enseignement technique (ICET) de Cuesmes »..... 3

Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de salle de gymnastique pour l'Hémérocallis à Mons »..... 4

Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les dernières avancées du projet du pôle d'excellence à la Sapinette à Ghlin »..... 5

Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le protocole de collaboration lié au transfert des infrastructures sportives vers la Communauté française »..... 6

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le manque de piscines à ciel ouvert accessibles au public »..... 7

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Veronica Cremasco – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le calendrier de désignation des agents de rang A2 et A3 » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme du régime des mandats et son cadrage budgétaire » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la réforme des mandats » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de pilotage clair dans le cadre de la réforme des hauts fonctionnaires ».....8

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'évolution des effectifs au sein du Service public de Wallonie (SPW) Finances »..... 12

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi disciplinaire des soupçons de collusion impliquant des agents du SPW MI »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme la Présidente – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'enjeu de l'attractivité de la fonction publique en lien avec la valorisation de l'ancienneté »..... 15

Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les réseaux de refuges climatiques » ;

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les adaptations liées aux fortes chaleurs » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les mesures prises pour les agentes et agents du SPW face à la canicule »..... 16

Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – M. Stéphane Hazée – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 19

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 19

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la manifestation de 15 000 personnes dans les rues de Namur contre les attaques incessantes sur les services publics » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réunion du Comité de secteur XVI du 19 juin 2026 »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'abandon de 492 postes à la suite du moratoire au Service public de Wallonie (SPW) »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les impacts de la directive (EU) 2023/970 sur la transparence salariale au Service public de Wallonie (SPW) »..... 22

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi des 400 mesures annoncées en matière de simplification administrative » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mise en place d'un tableau de bord wallon de la simplification administrative ».....24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 26

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....26

Interpellations et questions orales retirées..... 26

LISTE DES INTERVENANTS..... 27

ABRÉVIATIONS COURANTES.....28

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Chris Massaki Mbaki, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

J'ai l'immense honneur de présider la Commission aujourd'hui.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Oui, c'est votre anniversaire aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La cybersécurité des services publics de Wallonie – Auditions

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Joyeux anniversaire, Monsieur le Président !

Je voulais intervenir dans l'organisation des travaux pour donner suite aux échanges intervenus lors de l'examen de l'ajustement budgétaire.

Madame la Ministre, vous avez fait preuve d'une certaine ouverture. Les demandes d'auditions que nous avons formulées à la suite de la cyberattaque d'avril 2025 n'avaient pas trouvé d'issue favorable jusqu'à ce jour. Vous avez déclaré être disposée à organiser une séance d'information spécifique consacrée au SPW Digital et à la cybersécurité. C'est une évolution positive que nous pouvons aussi souligner.

La cyberattaque d'avril 2025 a constitué un événement majeur. Elle nous a rappelé combien le fonctionnement de l'administration repose sur des

infrastructures numériques et combien ces enjeux sur la continuité du service public, sur la protection des données ou encore sur la résilience des systèmes sont devenus essentiels. Plusieurs questions méritent d'être approfondies.

Je propose dès lors que notre Commission donne une suite concrète à cette ouverture en organisant dans les meilleurs délais la séance d'information évoquée par Mme la Ministre. Il serait utile d'entendre, par exemple, les responsables du SPW Digital, les responsables de la cybersécurité et, le cas échéant, les experts et les services concernés. Si certaines informations devaient présenter un caractère sensible, rien ne nous empêche de déclarer un huis clos, même partiel, sur nos travaux. L'objectif n'est pas ici de rouvrir le débat budgétaire, mais de permettre à notre Parlement d'exercer pleinement ses missions de contrôle sur un enjeu qui est devenu stratégique pour l'administration wallonne, comme pour toutes les administrations de manière générale, au regard des risques encourus, des moyens publics engagés et des défis à venir.

Cette séance nous paraît aujourd'hui indispensable. Je souhaite que ce point puisse être inscrit prochainement à l'ordre du jour de nos travaux.

M. le Président. – Merci, Madame la Députée. Vu que vous demandez une séance d'information, je propose un vote à main levée.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Avant de passer au vote, les groupes ont-ils des commentaires à cet égard ? C'est une proposition que je mets sur la table et à laquelle Mme la Ministre s'était montrée favorable dans le cadre des débats budgétaires. En effet, je la cite : « Dans ce contexte, je suis favorable à l'organisation d'une séance d'information spécifique qui nous permettra de revenir de manière approfondie sur ces enjeux ».

M. le Président. – Pour que cela soit bien clair, on parle d'une séance d'information, et pas d'auditions. Je propose un vote à main levée pour ajouter ce point au prochain ordre du jour. Il n'y aura pas de questions ; ce sera une séance d'information. Cela a été accepté, on va lancer la procédure.

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'entends que vous ne souhaitez pas d'audition, mais si nous n'avons pas les personnes du SPW Digital, il va être difficile de

questionner. Je comprends que Mme la Ministre exerce la tutelle, mais elle ne doit pas être versée dans l'ensemble des questions auxquelles nous souhaitons soumettre des responsables en cybersécurité.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Comme je m'y étais engagée, je n'ai pas de problème par rapport à cette séance d'information. La seule chose, c'est qu'il faut s'organiser avec l'administration et voir quand ils sont disponibles pour venir donner toutes les informations que les parlementaires demanderont. Comme vous le savez, on va arriver dans la période un peu particulière des vacances. On pourrait organiser cela pour la rentrée, parce que cela me semble un peu compliqué avant la dernière séance. Il ne nous reste plus qu'une séance de commission. C'est simplement pour la bonne organisation des travaux.

M. le Président. – Pour le secrétariat de la Commission, il faudrait que l'on puisse définir une liste des personnes qui vont pouvoir nous fournir les informations.

La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Nous sommes pour cette commission pendant laquelle la ministre, comme elle s'y est engagée, va nous fournir les informations. Personne ne s'opposera à organiser cela vers la fin du mois de septembre ou le début du mois d'octobre, parce que nous avons déjà dû reporter pas mal d'auditions ou de séances d'information dans d'autres commissions.

Encore une fois, l'information, pas nécessairement ici, mais ailleurs, on va laisser le choix à la ministre de bien l'orchestrer, puisqu'elle veut donner une pleine information. Peut-on faire cela à la rentrée, si tout le monde est d'accord ? Il vaut mieux bien la faire que la faire dans la précipitation et se retrouver avec des difficultés d'agenda.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je comprends tout à fait, Madame la Ministre. Nous ne souhaitons évidemment pas faire cela dans la précipitation. Depuis avril 2025, l'eau a coulé sous les ponts. Nous ne sommes pas à quelques semaines près. Ce que nous voulons, c'est exercer notre droit de contrôle, et de vigilance aussi, à l'égard du fonctionnement de l'administration.

Cela craint quand vous dites, Monsieur le Président, qu'il n'y aura pas d'audition, parce que nous aimerions entendre les responsables du SPW Digital. Cela me semble normal. Mme la Ministre n'y est pas fermée, si je vois bien. Attention, nous avons eu la mauvaise blague dans une autre commission où, si l'on ne précise pas « audition », personne d'autre que des parlementaires ou des ministres ne peut parler. Je

voudrais que ce soit clair : ici, nous souhaitons aussi des auditions. Pas dans le sens d'auditions de toute la société, mais des auditions qui nous permettent au moins d'accueillir les responsables du SPW Digital. Ce sur quoi, en tout cas, Mme la Ministre est d'accord.

On peut prolonger la discussion en se disant que les groupes remettent le nom de la ou des personnes qui souhaiteraient venir. À ce moment-là, il y aura un arbitrage en votant en commission, le cas échéant, sur les personnes à entendre pour organiser cette séance, si vous en êtes d'accord.

M. le Président. – Comme vous l'avez très bien dit, Madame la Députée, on va permettre aux groupes de réfléchir à l'ensemble des personnes qui vont pouvoir être présentes lors de cette séance d'information. D'ici 15 jours, on pourra voter pour l'acter. Cela passera évidemment en Conférence des présidents. Pour l'heure, je vous demanderai juste de voter à main levée pour définir que l'on se lance dans une procédure pour une séance d'information.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je ne comprends pas. On est d'accord que l'on va à tout le moins entendre quelqu'un du SPW Digital ? Cela s'appelle « audition ». Je ne comprends pas pourquoi vous persistez à dire « information » et pas « audition ».

M. le Président. – Ce ne sont pas des auditions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Si, dès lors que quelqu'un d'autre que la ministre ou les députés s'exprime, c'est une audition.

M. le Président. – Il y a une séance d'information qui sera donnée. Pour les auditions, là, il y aura vraiment des échanges avec les députés. Ici, il s'agit uniquement d'une séance d'information. Il y aura simplement des informations qui seront communiquées sans forcément avoir des échanges avec les députés.

Mme Özlem Özen (PS). – Pour être bien clair, lors de cette séance d'information, à part la ministre, qui sera présente, pour le dire autrement ? Si le problème est de buter sur le mot « audition » ou « information », à partir du moment où quelqu'un qui est du SPW Digital participe à cette séance d'information, on n'a aucun souci à ce que vous l'appeliez séance d'information. Madame la Ministre, serez-vous accompagnée de responsables ?

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Des responsables du SPW Digital.

Mme Özlem Özen (PS). – Voilà.

M. le Président. – Allez, on est d'accord sur la procédure, il n'y a pas de souci ni de problème par

rapport à tout cela. Maintenant, peut-on passer au point suivant, étant donné qu'il n'y a pas d'autres remarques ?

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Oui, si nous sommes bien d'accord qu'il y aura d'autres personnes que Mme la Ministre, séance d'information égale aussi audition de personnes extérieures aux parlementaires ou ministres. Là, nous sommes d'accord.

M. le Président. – Pour les modalités, ce sera confirmé en Conférence des présidents. Pour l'heure, si l'on est d'accord avec ce que vous venez de dire, il n'y a pas de souci. Je propose que l'on passe au point suivant.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, je vous entends, mais il n'y a pas besoin de passer en Conférence des présidents. Si nous savons organiser nos travaux – je ne doute pas que notre président pourra le faire avec brio –, dans 15 jours, nous aurons le nom de la ou des personnes qui accompagneront Mme la Ministre pour cette séance particulière. Nous fixerons l'agenda, a priori, à partir de la rentrée prochaine. La Conférence des présidents n'a pas à se positionner, si nous sommes d'accord, bien entendu, mais je ne doute pas que nous arriverons à tomber d'accord sur ce sujet.

M. le Président. – Madame Tillieux, on me confirme que vous avez bien raison. On va pouvoir avancer. Je suis de bon compte.

(Mme Fafchamps, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Özlem Özen (PS). – Va-t-on pouvoir poser des questions ? C'était une blague.

Mme la Présidente. – Je suis désolée pour mon petit retard et je remercie M. Massaki Mbaki pour l'intérêt dans des conditions qu'il n'avait, à mon avis, pas imaginées.

Si j'ai bien compris les échanges, nous sommes tous d'accord pour une présentation de Mme la Ministre et l'audition de la directrice du SPW Digital suivie d'un échange avec les parlementaires.

Je suggère que les parlementaires qui souhaitent auditionner d'autres personnes sur cette thématique le proposent d'ici 15 jours afin que nous puissions agender le tout pour la fin de la session ou la rentrée.

Dès lors que la Commission marque son accord, il n'est pas nécessaire d'en parler en Conférence des présidents.

En conclusion, la Commission décide de procéder à l'audition de :

- Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives ;
- Mme Roucou, Directrice générale du Service public de Wallonie Digital.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de M. Chris Massaki Mbaki

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'ouverture des halls sportifs de l'Institut communal d'enseignement technique (ICET) de Cuesmes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'ouverture des halls sportifs de l'Institut communal d'enseignement technique (ICET) de Cuesmes ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, le territoire de Cuesmes vient de connaître deux inaugurations importantes sur le plan des infrastructures sportives. En effet, les deux halls viennent de rouvrir leurs portes, après des chantiers ayant connu des péripéties à la suite de la découverte d'amiante, et permettront d'accueillir les pratiquantes et pratiquants de différents sports de la région dans des conditions optimales.

L'objectif affiché de ces travaux était d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. La Région wallonne a ainsi subsidié ces travaux dans le cadre d'un appel à projets de rénovation énergétique des infrastructures sportives. Si l'inauguration a eu lieu en grande pompe par les autorités communales, il est plus surprenant que la Région wallonne n'y ait pas été associée.

Dès lors, pouvez-vous dresser le bilan de ces travaux ? En définitive, quel montant a été directement subsidié par la Région wallonne ? Avez-vous été contactée pour participer à l'inauguration ? Comment la Région wallonne s'assure-t-elle du bon usage et du bon entretien des sites qu'elle subsidie, en particulier pour ces deux bâtiments ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la rénovation des deux halls sportifs de l'ICET de Cuesmes a fait l'objet d'une subvention de 70 %, soit un montant de 1 329 959 euros, dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives », financé par l'Union européenne et la Wallonie, avec TVA sur l'investissement, soit 230 820 euros.

Le programme des travaux peut être résumé comme suit :

- en ce qui concerne l'enveloppe, isolation des toitures, façades et remplacement des menuiseries extérieures ;
- en ce qui concerne les techniques spéciales, rénovation de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, installation de groupes de ventilation, mise en conformité incendie, rénovation de l'installation électrique, installation d'éclairage LED et panneaux photovoltaïques ;
- en ce qui concerne les travaux intérieurs divers, récupération de l'eau de pluie, équipements sanitaires, réaménagement des vestiaires, mise en conformité des locaux techniques et accessibilité PMR partielle.

La réception provisoire a eu lieu le 31 mars 2026 et l'inauguration le 20 mai 2026.

Quant au suivi du bon usage des infrastructures sportives subsidiées, mon administration peut procéder à des contrôles in situ pendant les 15 années qui suivent la réception provisoire des travaux afin de vérifier que l'affectation initiale des infrastructures est maintenue. Par contre, il n'incombe pas à mon administration de vérifier le bon entretien des infrastructures sportives. Toutefois, si un manque d'entretien est constaté lors d'une visite après réception provisoire des travaux, mon administration en avvertirait le gestionnaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la réponse. Je n'ai pas bien entendu pour ce qui concerne le contrôle. Avez-vous bien évoqué les 15 premières années ?

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Il s'agit de vérifier que l'affectation initiale est bien respectée.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – D'accord. Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

Il est important pour nous d'assurer un suivi des infrastructures bénéficiant de subsides de la Région wallonne. Nous nous réjouissons – et particulièrement moi qui suis Montois – de bénéficier de cette nouvelle infrastructure, même si nous regrettons que les autorités locales n'aient pas, par le biais de cette aide, fait en sorte que d'autres politiques soient présents lors de l'inauguration. Cela devrait plutôt rassembler et ne pas toujours créer de la division entre les différents partis politiques.

Question orale

de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le projet de salle de gymnastique pour
l'Hémérocallis à Mons »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de salle de gymnastique pour l'Hémérocallis à Mons ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, le club de gymnastique de l'Hémérocallis à Mons accueille, depuis de nombreuses années, énormément de jeunes passionnés par ce sport. Si le club est réputé pour la qualité de la formation qu'il offre, les infrastructures qu'il occupe sont depuis plusieurs années un frein à son développement.

En effet, ce sont quelques centaines de gymnastes qui fréquentent le club, ce qui demande une logistique importante puisqu'il tourne entre plusieurs salles pour les accueillir au mieux.

Ainsi, depuis environ deux ans, un projet de création d'une salle spécialement dédiée aux activités du club est sur les rails sur le site des Laminos à Jemappes. Le club avait d'ailleurs accueilli cette annonce avec grand enthousiasme.

Comment la Région wallonne a-t-elle pris part à ce dossier ? Où en est le projet de cette nouvelle salle dédiée à la gymnastique sur le site des Laminos ? L'aboutissement des travaux était estimé pour fin 2026. Ce calendrier est-il d'actualité ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des

Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, il y a quelques mois, mon administration a été informée, lors d’une réunion avec la Ville de Mons, d’un projet de construction d’une salle de gymnastique pour le club Hémérocallis. Toutefois, aucune demande de subvention n’a été introduite à ce jour.

Le site retenu serait effectivement les anciens laminoirs de Jemappes. La partie architecture de l’étude devrait être assurée par la Ville de Mons. Il revient désormais à la Ville de Mons de mettre en œuvre ce projet et, le cas échéant, d’introduire une demande de subvention.

Le Conseil communal devra – ou a peut-être déjà – marquer son accord pour mettre en concurrence un marché de services pour les études de stabilité et de techniques spéciales et pour l’introduction d’une demande de subvention auprès d’Infrasports.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour ces informations qui confirment juste certaines de nos interrogations suite à notre dernier conseil communal.

Néanmoins, je continuerai à suivre l’avancée de ce dossier, étant donné que l’ensemble des gymnases sont extrêmement impatients de pouvoir enfin bénéficier d’infrastructures de qualité.

**Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les dernières avancées du projet du pôle
d’excellence à la Sapinette à Ghlin »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les dernières avancées du projet du pôle d’excellence à la Sapinette à Ghlin ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, depuis de nombreuses années, on parle de rénover le centre ADEPS de la Sapinette à Ghlin. Si ce dossier est resté dans les cartons pendant longtemps, vous avez enclenché la deuxième vitesse pour faire avancer les choses.

Ainsi, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, une enveloppe de 30 millions d’euros devrait être allouée pour rénover en profondeur ce site qui accueille les espoirs du tennis et de la gymnastique en Wallonie, ce qui en ferait un pôle d’excellence moderne et efficace.

Ainsi, début de l’année 2026, les discussions avec les multiples parties prenantes de ce dossier ont été entamées concernant l’aménagement. En outre, vous aviez expliqué que ce budget anticipait une potentielle inflation.

Dès lors, où en est-on dans ce dossier ? Pouvez-vous dresser l’état des lieux des dernières avancées à ce sujet ? En principe, la partie concernant le pôle d’excellence devrait aboutir en 2029. Ce calendrier est-il toujours d’actualité ? Quelles phases doivent encore être menées avant un éventuel début des travaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, pour rappel, ce projet est porté par la fédération de tennis TPPWB qui a été sélectionnée dans le cadre de l’appel à candidatures « Pôle sportif d’excellence multidisciplinaire de la Wallonie », conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souhaite rénover le centre ADEPS sur le site de la Sapinette.

Les propositions de sélection des candidats et d’invitation à remettre offre et cahier de performances dans le cadre de la procédure de conception-exécution retenue pour ce projet sont en cours de finalisation.

Les candidats sélectionnés seront invités à remettre une offre ; le soumissionnaire désigné devra procéder à l’étude finalisée du projet, dont l’introduction de la demande de permis d’urbanisme, et réaliser par la suite les travaux.

À ce jour, la réception provisoire des travaux est prévue au plus tard pour le 1^{er} novembre 2029, mais, comme vous le voyez, les étapes pour y arriver sont encore nombreuses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Si je dois résumer votre réponse, je dirais qu’il y a encore beaucoup de travail à faire et pas mal d’étapes à franchir. Néanmoins, on a un point de chute, un objectif final pour le 1^{er} novembre 2029. Je tenais à rassurer, que ce soit la fédération de gymnastique ainsi que les différents clubs qui évolueront dans cette infrastructure : ils pourront compter sur vous pour mener à bien ce projet et assurer que, en 2029, nous soyons présents pour une inauguration.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le protocole de collaboration lié au
transfert des infrastructures sportives vers la
Communauté française »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le protocole de collaboration lié au transfert des infrastructures sportives vers la Communauté française ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la DPR prévoit de renforcer les synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Elle évoque notamment le transfert des infrastructures sportives vers la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de rendre l'organisation plus lisible et plus efficace.

Pour que ce transfert puisse avancer concrètement, les administrations concernées doivent pouvoir travailler ensemble et clarifier les modalités pratiques de cette collaboration. Pouvez-vous nous faire le point sur ce protocole de collaboration qui est lié à ce transfert de compétences ? Des administrations concernées ont-elles déjà eu l'occasion de se rencontrer et de travailler sur ce dossier ? Le protocole est-il finalisé ou est-il toujours en discussion ? S'il n'est pas encore finalisé, dans quel délai pourra-t-il être validé pour entrer en application ?

Que prévoirait-il concrètement en matière de collaboration entre les administrations en matière de répartition des responsabilités et de suivi des dossiers liés aux infrastructures sportives ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la Déclaration de politique communautaire et la Déclaration de politique régionale prévoient de renforcer les synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie dans le domaine du sport, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques sportives et les politiques d'investissements en matière d'infrastructures sportives.

Dans cette perspective, les services de la Direction des infrastructures sportives et du SPW Mobilité et Infrastructures, ainsi que ceux de l'Administration générale du sport, collaborent déjà de manière étroite et constructive. Plusieurs réunions de travail se sont tenues au cours des derniers mois afin d'identifier les pistes de

coopération possibles. Des échanges techniques sont déjà en cours concernant le partage de données, la connaissance du parc d'infrastructures sportives, l'identification des besoins du secteur ou encore la cartographie de l'offre sportive sur le territoire.

Ce travail ne se limite d'ailleurs pas aux échanges techniques entre administrations. Il porte également sur l'identification du cadre juridique le plus approprié, ainsi que sur l'analyse de nombreuses questions institutionnelles, administratives, budgétaires et législatives soulevées par un éventuel transfert de l'exercice de la compétence en matière d'infrastructures sportives. Un important travail préparatoire est nécessaire afin d'en sécuriser les modalités et les conséquences.

Les administrations concernées travaillent actuellement à la formalisation d'un protocole de collaboration destiné à renforcer cette coopération. Un premier retour sur une proposition partagée avec mon cabinet est attendu de leur part pour la fin de ce mois. Celui-ci vise principalement à améliorer la concertation entre les deux entités, à favoriser le partage d'expertises et de données, à renforcer la cohérence des investissements publics et à préparer, le cas échéant, les étapes nécessaires à une évolution institutionnelle future. Cette réflexion doit également tenir compte de la réalité institutionnelle bruxelloise. La récente mise en place des Gouvernements de plein exercice à Bruxelles et au sein de la COCOF permet désormais d'aborder plus concrètement certaines questions qui concernent l'ensemble du territoire francophone et qui devront nécessairement être prises en considération dans les analyses futures. Dans ce contexte, la priorité est aujourd'hui de construire un cadre de coopération solide entre les administrations concernées, de sécuriser les différentes options juridiques envisageables et de disposer d'une vision partagée des implications concrètes d'une éventuelle évolution institutionnelle.

À ce stade, aucun calendrier définitif ne peut être avancé quant à une éventuelle mise en œuvre d'un transfert de l'exercice de compétences. Les travaux se poursuivront en concertation étroite entre les administrations et mon cabinet, afin de permettre au Gouvernement de disposer, le moment venu, de l'ensemble des éléments nécessaires pour prendre une décision.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous dites que les administrations collaborent déjà, que le travail est en cours, que l'on attend déjà la fin de ce mois pour formaliser une première partie. En l'occurrence, vous ne répondez pas à ma question de savoir s'il y a un calendrier définitif. De plus, vous parlez d'un « éventuel transfert ». Vous y mettez une condition, alors que la Déclaration de politique régionale dit bien qu'il va y avoir un transfert de

compétences avec toutes les responsabilités qui en découlent, que ce soit en termes administratifs, juridiques, et cetera.

En fait, on avance ici dans le flou, on n'en sait pas plus, et j'aurai encore l'occasion de revenir vers vous et de vous questionner à très brève échéance.

**Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le manque de piscines à ciel ouvert
accessibles au public »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le manque de piscines à ciel ouvert accessibles au public ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, cela n'aura échappé à personne, il a fait chaud, très chaud. Les piscines en plein air ne sont plus un luxe dans ce cas de figure.

Je voudrais vous relater le cas du domaine provincial de Wégimont, à Liège, où tout le monde voulait aller ; le site a été directement complètement saturé. Une vraie demande n'a pas pu être assouvie, ce qui a parfois été difficile à vivre, pour les jeunes en particulier. J'ai entendu beaucoup d'ados qui rêvaient d'avoir accès à une piscine extérieure, et tout le monde, je pense, en cherchait.

Il est complexe de connaître les piscines en plein air. Ma première réflexion était de me demander où sont les piscines en plein air qui sont ouvertes au public en Wallonie, qu'elles soient publiques par nature ou ouvertes au public par choix de l'exploitant. On sait, par exemple, que, dans des campings, il y a un moyen de trouver des piscines publiques qui peuvent être ouvertes.

Votre administration dispose-t-elle d'un inventaire précis des piscines publiques à ciel ouvert, qu'elles soient classiques et naturelles, actuellement opérationnelles ? Comment fait-on pour trouver ces fameuses piscines à ciel ouvert où tout le monde a envie de plonger ?

Dans cet inventaire, prenez-vous en considération ces fameuses piscines privées qui sont mises à disposition du public ? Dans des cas de canicule comme ceux que l'on a vécu, il y a une plus grande ouverture et collaboration, notamment des opérateurs privés, pour les

mettre à disposition, par exemple, dans les campings. Peut-on les retrouver ? Y a-t-il un inventaire de celles-ci ?

J'imagine que vous avez pris connaissance de l'étude de Philippe Defeyt pour l'Institut pour un développement durable qui relate cette insuffisance d'infrastructures et de piscines en plein air et aussi la façon de les rechercher. Il a fait un gros travail pour essayer de les retrouver, mais c'est très compliqué. Y a-t-il un inventaire ? Sinon, allez-vous lancer un recensement exhaustif ? Si oui, quand ?

Dans le cas contraire, si vous estimez que cela ne doit pas être le cas, estimez-vous l'offre suffisante et équitablement répartie sur le territoire ? C'est important que les citoyennes wallonnes et les citoyens wallons soient devant une équité territoriale en la matière. On a vu à quel point c'était déterminant et vital.

Il importe également de communiquer ces informations vers le grand public. Comment ces données seront-elles communiquées au grand public ? La DPR 2024-2029 – la vôtre – prévoit pourtant de soutenir les infrastructures en pénurie, en particulier les piscines. Je m'appuie sur cette phrase de la Déclaration de politique régionale pour venir devant vous, Madame la Ministre. Le modèle de la piscine naturelle, en tant qu'écologiste, c'est une piscine que l'on préfère encore aux autres, même si les points d'eau étaient tellement pris d'assaut qu'il faut évidemment développer. La seule que je connais – je suis tout ouïe pour savoir s'il y en avait d'autres –, celle du Belvédère de Dour qui filtre l'eau par des végétaux. Est-elle privilégiée dans votre critère de soutien ? Va-t-on enfin en ouvrir d'autres ?

Plus globalement, quelles mesures comptez-vous prendre pour freiner la disparition des piscines extérieures existantes et encourager les communes à rénover ces lieux de mixité sociale ? En effet, on se rappelle tous avoir été un jour dans une piscine en plein air et c'est aussi un lieu de mixité sociale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, à ce jour, mon administration dispose de données relatives aux infrastructures sportives subsidiées, y compris certaines piscines extérieures publiques. Toutefois, il n'existe pas encore d'inventaire exhaustif et centralisé reprenant l'ensemble des piscines à ciel ouvert accessibles au public en Wallonie, qu'il s'agisse d'équipements publics ou d'installations privées ouvertes ponctuellement au public, comme celles exploitées par certains campings.

L'ADEPS travaille également à la mise en place d'une base de données sur les infrastructures sportives accessibles en Wallonie et à Bruxelles. Des contacts

interadministrations ont été déjà entrepris afin de mutualiser les ressources disponibles dans le cadre du futur protocole de collaboration entre Infraspports et l'ADEPS.

Selon mon administration, 17 piscines extérieures et un étang de baignade naturel seraient en activité en Wallonie. Cette liste n'est probablement pas exhaustive. Les éléments actuellement disponibles ne permettent pas d'affirmer que l'offre est pleinement suffisante ni équitablement répartie sur l'ensemble du territoire wallon. Des disparités existent entre zones urbaines et rurales.

La Wallonie dispose d'un outil numérique, Cadasports. Cet outil doit faire l'objet d'une actualisation, il améliorera la visibilité de l'offre existante et permettra au public d'identifier facilement les lieux de baignade accessibles.

D'autres sources d'informations numériques sont également accessibles au public, via les sites internet des gestionnaires d'infrastructures sportives et les réseaux sociaux. Les piscines naturelles reposant sur des systèmes de filtration biologique constituent une alternative intéressante, tant sur le plan environnemental que sur celui de l'intégration paysagère. Les projets intégrant ces solutions, durables et économes en ressources, peuvent dès lors être valorisés dans l'analyse des dossiers, dans le respect des normes sanitaires et de sécurité en vigueur. Aussi, une réglementation existe dans les zones pour baignade naturelles. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Il va falloir s'y mettre parce que l'on n'a pas d'inventaire. J'ai essayé, avec mon exemple de Wégimont, de dire à quel point la pression était importante et à quel point il faut absolument donner l'information à la population pour que l'on puisse trouver une piscine en plein air. Je reviendrai pour que ce soit fait dans les plus brefs délais. Inutile de rappeler que la canicule va se reproduire et que le dérèglement climatique est là. Cela va revenir, il faut absolument faire quelque chose, ne fût-ce que pour disposer de l'information.

Vous me dites que l'on recense aujourd'hui – en tout cas au SPW – 17 piscines. Proportionnellement, pour être au niveau de l'Allemagne, par exemple, il en faudrait 50. On en est vraiment très loin.

(Réaction de Mme la Ministre Galant)

Oui, 17 piscines, c'est bien cela ; dommage que ce ne soit pas 50, justement ! Ce que je vous dis, c'est que, proportionnellement, il y a un écart. C'est pour cela que, quand vous me dites 17, je me dis que l'on n'y est pas.

Vous me répondez aussi – merci pour votre honnêteté – qu'elles ne sont malheureusement pas équitablement réparties sur le territoire. Il y a des zones où l'offre est inéquitable et où l'on peut mourir de chaud. Je pèse mes mots, car la canicule fut telle qu'il me semble évident qu'il faut réagir. J'y reviendrai et j'espère que vous vous engagerez dans les plus brefs délais à résorber ce retard, parce que, comme je le disais à l'entame de mon propos, malheureusement, on y est et il va falloir s'adapter.

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le calendrier de désignation des agents de rang A2 et A3 »

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme du régime des mandats et son cadrage budgétaire »

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la réforme des mandats »

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de pilotage clair dans le cadre de la réforme des hauts fonctionnaires »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Hazée, sur « le calendrier de désignation des agents de rang A2 et A3 » ;
- M. Hazée, sur « la réforme du régime des mandats et son cadrage budgétaire » ;
- M. Hazée, sur « l'état d'avancement de la réforme des mandats » ;
- Mme Tillieux, sur « l'absence de pilotage clair dans le cadre de la réforme des hauts fonctionnaires ».

La parole est à M. Hazée pour poser ses questions.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, dans cette séance d'information, appelée séance de commission aujourd'hui, le 23 et le 28 avril, j'ai déposé deux demandes d'information, appelées questions écrites, qui sont restées sans réponse. J'ai aussi déposé une question orale, à la suite des travaux budgétaires d'il y a 15 jours, pour finalement faire le point global sur cette réforme des mandats qui continue à faire l'objet d'un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes, que les échanges en commission n'ont toujours pas permis de dissiper.

Premièrement, la troisième lecture, vous avez indiqué, lors des échanges relatifs à l'ajustement, que « l'arrêté devrait être adopté définitivement dans les prochaines semaines », en quatrième lecture. Avez-vous déjà reçu l'avis du Conseil d'État ? Le cas échéant, quelles sont les observations principales à prendre en compte ?

Deuxièmement, vous avez annoncé, il y a plusieurs mois déjà, la volonté de réduire le nombre de fonctions de rangs A1, A2, et A3 de l'ordre de 20 % au total, mais nous n'y voyons toujours pas clair sur la nature de ces réductions. Le journal *L'Avenir* évoquait, à cet égard, une demande formulée à chaque direction générale et un atterrissage espéré à la fin de l'été. Pouvez-vous tout d'abord faire le point sur la méthode en cours ? Quelle demande a été adressée aux directions générales à cet égard, avec quelles « consignes » et quelles orientations ?

Avez-vous désormais reçu l'ensemble des contributions, puisqu'il semble qu'au moment de la publication de l'article, une des directions générales n'avait pas encore déposé la sienne ? Quelles sont les propositions formulées ? Identifient-elles des propositions ciblées sur les fonctions à supprimer ou visent-elles des réorganisations plus larges ? Le cas échéant, quelle est la concertation prévue également avec les représentants des travailleurs et des travailleuses ?

Dans le débat budgétaire, vous avez insisté sur la nécessité de calculer les évolutions de coûts en prenant en compte le cadre complet.

Je ne sais pas bien ce que signifiait cette volonté. Pouvez-vous préciser le nombre de fonctions de rangs A1, A2 et A3 qui sont actuellement inoccupées ou vacantes, puisqu'un certain nombre de mandats ne sont pas occupés ou sont vacants ? S'il s'agit uniquement de supprimer des mandats qui ne sont pas occupés, on imaginera bien que la réduction budgétaire sera proportionnellement moins significative.

Enfin, pouvez-vous transmettre au Parlement les avis de l'Inspection des finances ? C'est une demande qui a été formulée lors du débat budgétaire, avant qu'il ne soit soudainement écarté.

Vient alors l'enjeu de l'augmentation des rémunérations des *top managers*, puisque vous avez communiqué des barèmes lors de l'échange budgétaire. C'est une précision complémentaire. Si j'ai bien compris, ce sont des barèmes qui sont présentés comme fixes et sans ancienneté. C'est en tout cas une des questions pour bien comprendre l'information que vous avez livrée en commission. Actuellement, des barèmes aux rangs A1, A2 et A3 sont fixés en lien avec une ancienneté, qui évolue entre zéro et 30 ans, sauf erreur de ma part. Pour l'échelle A1, par exemple – j'ai pu consulter l'arrêté et je parle comme vous en commission, avec les chiffres du texte –, on sait qu'il faut appliquer le coefficient d'indexation puisque l'ensemble des montants sont rattachés à l'indice 138,01. Le SPW affiche un barème entre 52 000 euros et 71 000 euros pour l'échelle A1. Vous avez annoncé un barème de 88 000 euros. Comment calcule-t-on l'évolution annoncée entre 4 % et 12 % ?

J'avoue que les chiffres ne collent pas. Il y a sans doute des paramètres que je n'ai pas compris. En tout cas, il me paraît important que ces éléments puissent être clarifiés.

Toujours dans ce questionnement d'ordre budgétaire, puisque autant la réduction du nombre d'emplois que l'augmentation des rémunérations ont une conséquence budgétaire, je vous avais demandé, à travers ma question du 23 avril 2026, quel était l'impact budgétaire pour l'augmentation des rémunérations. Vous indiquiez qu'il est compensé, cela fait l'objet du questionnement, mais c'est intéressant de savoir quel est l'impact que vous cherchez à compenser. Dans ma question écrite, je demandais s'il était possible de distinguer les quatre niveaux hiérarchiques au sein du SPW, d'une part, et de distinguer SPW et UAP, d'autre part. J'avais choisi la voie écrite parce que vous imaginez bien le caractère un peu fastidieux d'avoir l'ensemble de ces informations qui peuvent faire l'objet d'une réponse orale, mais le délai de deux mois m'a quand même conduit à transformer la question écrite en question orale.

Quel est l'impact prévu pour la rémunération variable ? C'est, en effet, un élément complémentaire que le Gouvernement souhaite développer. Là aussi, pouvez-vous préciser les hypothèses prises en compte ? Quand on fait une estimation budgétaire et que l'on annonce qu'il n'y aura pas d'impact compte tenu des mesures prises par ailleurs, on a forcément une hypothèse sur le taux avec lequel elle sera octroyée. Le Gouvernement, par sécurité, a-t-il pris une hypothèse maximaliste où tout le monde la reçoit ou a-t-il opté pour une autre formule sur base d'éventuels éléments d'expériences ou d'expériences extérieures ? Ce sont des éléments qu'il sera utile de clarifier. Là aussi, je vous demandais s'il était possible de distinguer respectivement les quatre niveaux hiérarchiques, d'une part, et distinguer SPW et UAP, d'autre part.

Ma troisième question, dans cette question écrite du 23 avril, portait sur d'autres impacts budgétaires à prendre en compte et liés au contenu de la réforme, éventuellement des frais, des éléments complémentaires à la rémunération. Dans l'affirmative, quel est leur impact estimé ?

La quatrième question de la question écrite, je l'ai abordée tout à l'heure, elle porte sur les emplois qui seraient supprimés.

Enfin, dans la seconde question écrite, celle du 28 avril 2026, je vous interroge sur les conséquences du calendrier par rapport au calendrier de désignation, puisque vous aviez annoncé un envoi au Conseil d'État. On a dès lors un retard assez considérable par rapport au calendrier de désignation tel qu'il était prévu dans la réglementation actuellement en vigueur. À quelle échéance le Gouvernement espère-t-il adopter son projet d'arrêté ? En conséquence, quelles sont les perspectives actualisées pour le calendrier relatif à l'appel à candidatures et à la désignation des personnes appelées à exercer ces fonctions ? En effet, par définition, le jour où l'arrêté est au *Moniteur belge*, il faut encore plusieurs mois pour que les différentes étapes prévues par la procédure, que ce soit l'ancienne ou la nouvelle, puissent intervenir.

Voilà, Madame la Ministre, les différentes demandes d'information, par questions orales ou questions écrites, que j'ai introduites pour continuer à essayer de tirer au clair la réforme que le Gouvernement prépare à cet égard et les nombreuses conséquences qu'elle représente.

(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, la presse s'est fait l'écho d'une communication interne particulièrement floue au Service public de Wallonie, en particulier le SPW ARNE, concernant la réforme des hauts fonctionnaires.

Les agents auraient reçu des informations, mais générales, sans organigramme qui soit diffusé, alors même que chaque direction est invitée à produire elle-même son propre plan de rationalisation. Pouvez-vous confirmer que, à ce stade, il n'existe pas encore de vision globale validée par le Gouvernement, qui arbitre entre les plans proposés par les différentes administrations ? Selon quels critères les postes à mandat seront-ils supprimés, fusionnés ou maintenus ? Pouvez-vous transmettre au Parlement ce calendrier complet, les organigrammes avant-après et l'impact attendu par la direction générale ? Comment garantissez-vous que cette réforme ne se construit pas dans la précipitation, par morceaux, sans cohérence d'ensemble ni concertation réelle avec les agents ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, je répondrai à vos différentes questions en deux temps : d'abord sur le calendrier et la méthode de mise en œuvre de la réforme, ensuite sur les incidences budgétaires.

Le premier volet concerne le calendrier et la méthode. La mise en œuvre de la réforme se poursuit conformément à la méthode et au calendrier arrêtés par le Gouvernement. Le projet d'arrêté relatif aux emplois de hauts managers suit actuellement son processus d'adoption. Sa présentation au Gouvernement en dernière lecture est envisagée dans le courant du mois de juillet. Le Gouvernement a bien reçu l'avis du Conseil d'État, celui-ci est actuellement à l'examen. Le projet qui sera soumis au Gouvernement en quatrième et dernière lecture répondra aux différentes observations formulées par le Conseil d'État, qu'elles conduisent à une adaptation du texte ou au maintien des options retenues par le Gouvernement, dûment motivées.

Sous réserve de cette adoption définitive, l'ouverture de l'emploi d'administrateur général du Service public de Wallonie est envisagée dès le mois de septembre. Les emplois de responsables exécutifs du Service public de Wallonie seront ensuite ouverts à la suite de l'adoption de la rationalisation du cadre organique du SPW attendue à la rentrée. Conformément aux dispositions transitoires prévues par la réforme, les inspecteurs généraux experts qui sont statutaires bénéficieront d'une priorité de réaffectation sur ces emplois.

Les emplois de hauts managers des unités d'administration publique seront ouverts progressivement, en articulation avec l'adaptation de leurs dispositions organiques. À cet égard, un avant-projet de décret-cadre a été approuvé en première lecture le 11 juin dernier. L'objectif est d'aboutir à son adoption définitive à l'automne en vue d'une publication avant la fin de l'année. Durant cette période transitoire, les mandats arrivant à échéance au 31 octobre 2026 seront prolongés afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics. Cette mesure concerne une vingtaine d'emplois pour lesquels les nouvelles désignations n'auront pas encore été arrêtées à cette date. La durée de cette prolongation sera adaptée aux nécessités opérationnelles. Il n'y aura pas de vide managérial, la continuité du pilotage des administrations sera pleinement assurée pendant toute la durée de la réforme.

La rationalisation des structures publiques et la clarification des missions s'inscrivent dans les objectifs de la Déclaration de politique régionale, qui visent à renforcer la lisibilité des organisations, optimiser l'utilisation des ressources et améliorer la qualité du

service rendu aux usagers. Dans ce cadre, le Comité stratégique a transmis au Gouvernement des propositions portant sur l'évolution de l'organisation du service public de Wallonie et sur la rationalisation des emplois de haut manager. Ces travaux se poursuivent actuellement ; une direction générale devra encore finaliser sa contribution.

Les propositions sont ensuite analysées par le Gouvernement et ne préjugent pas de décisions qui seront arrêtées. Les arbitrages interviendront au terme de ces travaux. La réflexion porte dans un premier temps sur les emplois de haut manager. Elle s'inscrit toutefois dans une approche plus globale de l'organisation des fonctions d'encadrement au sein du SPW, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et de disposer, à terme, d'un cadre organique complet et adapté aux missions du Service public de Wallonie. Cette démarche pourra conduire, dans le respect des procédures habituelles de concertation et d'adoption, à des propositions d'évolution du cadre organique. L'objectif est d'adapter l'organisation du SPW à l'évolution de ses missions, dans le respect des ressources disponibles et de la trajectoire budgétaire arrêtée par le Gouvernement. Une communication à l'ensemble du personnel interviendra lors de l'adoption du nouveau cadre organique.

Concernant le second volet sur l'impact budgétaire de la réforme, je souhaite rappeler qu'il convient d'apprécier cette réforme dans sa globalité. Elle ne peut être analysée en isolant l'évolution de la rémunération de certains emplois, de la rationalisation des structures administratives qui l'accompagnent. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de disposer d'un management public plus lisible, plus efficace et plus attractif, tout en respectant la trajectoire budgétaire arrêtée pour la législature.

À ce stade, les travaux de rationalisation des structures sont toujours en cours. Il serait dès lors prématuré de ventiler de manière définitive les coûts ou les économies par niveau hiérarchique, par direction générale ou par unité d'administration publique.

Le Gouvernement a retenu comme hypothèse de travail une rationalisation des fonctions dirigeantes dans un ordre de grandeur comparable à l'effort réalisé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette hypothèse est appréciée à l'échelle de la Région wallonne et constitue un repère pour les travaux en cours. Elle ne constitue pas un objectif chiffré arrêté pour chaque administration ou chaque unité d'administration publique. Les arbitrages définitifs interviendront au terme de l'analyse des propositions transmises et tiendront compte des besoins organisationnels propres à chaque entité afin de garantir la cohérence d'ensemble de la réforme.

S'agissant des rémunérations, le projet d'arrêté relatif aux emplois de hauts managers prévoit un nouveau régime applicable aux différentes catégories de

fonctions. Ces dispositions font partie intégrante du projet en cours de finalisation. Le projet prévoit également un mécanisme de rémunération variable plafonné à 20 % de la rémunération annuelle fixe pour les emplois d'administrateur général, de directeur général et de directeur opérationnel. Ce mécanisme repose sur une logique de responsabilisation de l'exercice des fonctions de haut manager. Il ne présente aucun caractère automatique et ne pourra, le cas échéant, être accordé qu'au regard de l'évaluation des résultats obtenus. Son montant sera déterminé au prorata du nombre d'objectifs effectivement atteints. La neutralité budgétaire recherchée s'apprécie dans la globalité de la réforme. Elle repose sur une projection de long terme intégrant l'ensemble de ses composantes, dont la rationalisation des emplois de hauts managers.

Enfin, s'agissant de l'avis conjoint des inspecteurs des finances, je vous confirme qu'il sera transmis au Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez redit un grand nombre d'éléments que nous connaissions déjà. Il y a quelques précisions factuelles, notamment sur l'état du dossier puisque vous avez reçu l'avis du Conseil d'État, mais, sur un très grand nombre d'éléments, il n'y a pas de réponse aux questions précises que j'ai posées par voie écrite et par voie orale. Je les ai même appelées « demande d'information » ou « séance d'information » puisque ce sont les nouveaux mots managériaux qui semblent de mise.

Cela ne va pas du tout parce que je vous interroge précisément sur l'explication des informations que vous avez données en séance budgétaire, quand bien même elle a été écourtée, et que je demande précisément – ce n'est pas une question que j'ai ajoutée à l'oral puisque cela figure dans la question que j'ai déposée – comment vous expliquez ces 4 à 12 %. Quand je reprends vos chiffres, tels qu'ils ont été formulés en commission, publiquement et officiellement, et que je les compare à l'arrêté du Gouvernement, j'arrive à des écarts nettement plus grands. Cela ne va pas. Cela ne va pas non plus que nous n'ayons aucune réponse quant à l'impact budgétaire. Quand bien même il y a des « plus » et des « moins », on doit connaître les « plus » et, dès lors, pouvoir calculer les « moins ».

Cela va d'autant moins que vous dites vous-même que la compensation qui est affirmée n'est pas un objectif chiffré. Cela signifie que vous dites tout et son contraire. Vous dites en même temps : « cela ne coûtera pas plus, et je ne vous dis pas combien » et « l'aspect réduction ou l'aspect rationalisation, ce n'est pas un objectif chiffré ». Il est totalement hallucinant que ces informations ne puissent pas être connues de ce Parlement, alors que l'on est sur un dossier qui n'est pas ouvert depuis hier, avant-hier ou jeudi dernier, mais qui se trouve sur la table du Gouvernement depuis des mois.

Cela fait des mois que nous cherchons à voir clair sur ces enjeux.

J'imagine bien que ces questions puissent être abrasives parce que le Gouvernement n'assume pas ses choix. Il n'assume pas de faire des coupes dans une série de politiques essentielles et en même temps donner des montants importants pour revaloriser certaines fonctions, a fortiori, en laissant dans le brouillard complet le pourcentage d'évolution. Ce sont des enjeux dont nous continuerons à parler.

J'observe en plus, s'il le fallait, que vous annoncez un calendrier pour adopter cet arrêté, en ce compris les augmentations budgétaires, pour le mois de juillet, alors que le travail de rationalisation – même si ce n'est pas un objectif chiffré et que l'on sait très bien comment l'équation se passe – est quant à lui annoncé à l'automne. Cela veut dire que le Gouvernement va payer plus cher pour les hauts fonctionnaires sans savoir s'il est capable d'honorer la facture, puisque ce n'est pas un objectif chiffré. C'est complètement hallucinant. Nous y reviendrons très vite, puisque vous imaginez bien que nous y reviendrons dès le débat budgétaire de ce mercredi.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Comme mon collègue, je ne peux que constater le caractère flou de vos réponses – c'est le moins que l'on puisse dire – quand ce n'est pas carrément contradictoire. Une chose est sûre, c'est que vous proposez une évolution du cadre organique, comme vous le dites vous-même, « en fonction des moyens disponibles et en fonction de la trajectoire budgétaire du Gouvernement wallon ».

Vous allez fixer ce qui est disponible ou pas, c'est vous qui allez donner le la. Vous demandez ensuite aux directeurs généraux, aux différentes directions de se faire hara-kiri : voilà les moyens, il faut restreindre, il faut réduire la voilure, dites-nous où l'on coupe.

Dans tout cela, on ne voit pas de vision stratégique. Ce qui nous intéresse, c'est ce que l'on fait au sein du Service public de Wallonie, ce sont les missions accomplies par ces différents agents.

Nous avons aussi demandé, lors du débat sur l'ajustement budgétaire, dans le cadre de la transparence et de la bonne gouvernance, que vous nous transmettiez :

- les notes internes relatives à la réforme des hauts manageurs ;
- des simulations salariales complètes, fonction par fonction ;
- les montants avant et après réforme, avec la part variable maximale ;
- l'avis de l'Inspection des finances que nous n'avons toujours pas reçu ;
- la démonstration précise de la neutralité budgétaire ;

- la liste des postes qui seraient supprimés pour financer les hausses ;
- le calendrier des suppressions ;
- le coût du nouveau dispositif de sélection externalisé et la comparaison avec le coût du certificat de management public.

Nous vous avons demandé tout cela. Vous nous aviez dit : pas de souci, vous transmettriez les informations. À ce stade, nous ne les avons toujours pas.

Il est clair que nous reviendrons mercredi en débat en séance plénière. Nous souhaitons obtenir toutes ces informations avant mercredi pour tenir compte des informations pour poser nos questions à propos et de manière opportune.

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'évolution des effectifs au sein du Service
public de Wallonie (SPW) Finances »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'évolution des effectifs au sein du Service public de Wallonie (SPW) Finances ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, c'est une autre demande d'information que nous avons déposée par voie écrite et que nous avons transformée en question orale, dès le moment où la ministre n'avait pas répondu, une fois de plus, dans le délai.

Madame la Ministre, le Service public de Wallonie Finances joue un rôle essentiel – chacune et chacun le mesure – dans le recouvrement d'une partie importante et croissante des recettes régionales. Il doit, à cette fin, pouvoir compter sur les effectifs requis pour assurer ses missions. J'enfonce jusqu'ici des portes ouvertes.

Il faut toutefois considérer que le Gouvernement a décidé de ne pas remplacer une partie des départs et de n'en remplacer qu'une partie. Lorsque des personnes partent à la retraite, lorsqu'il y a des départs volontaires, d'autres départs, au moment des décès, l'ensemble des agents et agentes ne sont pas nécessairement remplacés. Le Gouvernement a aussi décidé de ne pas renouveler le plus grand nombre des agents sous contrat à durée déterminée.

Il me revient que la perception optimale des recettes régionales pourrait être affectée par ces non-remplacements ou ces non-renouvellements au sein du SPW Finances, pouvant conduire à de moindres recettes qui pourraient même être supérieures aux économies espérées ou réalisées par le Gouvernement. On voit une forme d'impasse dans laquelle nous sommes.

Mme la Ministre peut-elle m'informer, pour chacun des services concernés par la perception des recettes régionales, l'état des effectifs au 30 avril 2024, au 30 avril 2025 et au 30 avril 2026, sur trois années successives ? Peut-elle également préciser, pour les mêmes services, l'état des effectifs attendu pour les trois prochaines années, au 30 avril 2027, 2028 et 2029, compte tenu des départs prévisibles ? Nous avons qu'il peut aussi y avoir des départs non prévisibles.

Le Gouvernement wallon a-t-il pris en compte le risque pour la perception optimale des recettes régionales ? A-t-il demandé à l'administration ou à Wallonie Finances Expertises d'être éclairé à ce sujet ? A-t-il reçu des alertes ou communications de la part de l'administration ou de WFE – Wallonie Finances Expertises – à cet égard ? C'étaient les éléments que j'avais adressés à Mme la Ministre par voie écrite et que j'ai transformés en question orale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, voici les effectifs du Service public de Wallonie Finances pour les trois années écoulées. Ces chiffres sont exprimés en nombre d'agents, et non en équivalents temps plein.

Au 30 avril 2024, le SPW Finances comptait 758 agents. Au 30 avril 2025, il comptait 782 agents. Enfin, au 30 avril 2026, il comptait 780 agents, répartis comme suit :

- 459 agents pour les missions fiscales, comprenant l'établissement, le contrôle, le contentieux administratif et judiciaire, la perception, le recouvrement des impôts régionaux, la gestion des usagers, la gestion informatique et les fonctions de support spécifiques ;
- 191 agents pour les missions budgétaires et comptables, comprenant la perception des recettes non fiscales ;
- 105 agents pour les missions des comités d'acquisition d'immeubles ;
- 25 agents pour les missions de gestion des ressources humaines, de coordination transversale et de support.

On observe ainsi une stabilité des effectifs entre 2025 et 2026. Cette stabilité s'explique par l'autorisation exceptionnelle, accordée par le

Gouvernement, de procéder à l'engagement de 30 ambassadeurs chargés de se former auprès du SPF Finances, en vue du transfert à la Région wallonne, au 1^{er} janvier 2028, de la compétence relative aux droits d'enregistrement et de succession.

À cette même échéance, près de 170 agents seront, par ailleurs, transférés depuis le SPF Finances vers le SPW Finances, afin d'assurer l'exercice de cette nouvelle compétence. S'agissant de l'évolution attendue des effectifs sur la base de départs à la retraite actuellement identifiés, les projections sont les suivantes :

- au 30 avril 2027, 753 agents ;
- au 30 avril 2028, 745 agents ;
- au 30 avril 2029, 730 agents.

Ces départs sont répartis entre les différents services du SPW Finances. À ces départs prévisibles s'ajoutent des départs qui, par nature, ne peuvent être anticipés avec précision, comme les mobilités, les démissions ou d'autres événements individuels. Ces mouvements sont toutefois pris en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Ils seront, conformément aux décisions du Gouvernement, partiellement compensés par des remplacements selon les modalités arrêtées dans le cadre de la trajectoire budgétaire.

Je ne partage toutefois pas le postulat selon lequel une évolution des effectifs conduirait mécaniquement à une diminution de la capacité de perception de recouvrement des recettes régionales. La capacité du SPW Finances à assurer pleinement ses missions repose non seulement sur les effectifs qui lui sont affectés, mais également sur son organisation, la modernisation de ses outils, la simplification de ses processus et la priorisation de ses missions. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la préservation des missions essentielles du SPW Finances, au premier rang desquelles figurent l'établissement, la perception et le recouvrement des recettes régionales.

L'évolution des effectifs s'accompagnera des adaptations organisationnelles nécessaires afin de garantir l'exercice de ces missions dans les meilleures conditions. À ce stade, le Gouvernement n'a pas été saisi d'éléments remettant en cause la capacité du SPW Finances à assurer ses missions essentielles. Les échéances régulières avec l'administration permettent d'assurer un suivi continu de ces questions et, le cas échéant, d'adapter les mesures d'organisation qui s'avéreraient nécessaires. L'objectif poursuivi demeure clair : garantir une administration performante capable d'assurer durablement la perception des recettes régionales, tout en poursuivant les efforts de modernisation et d'amélioration de son efficacité. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends note des chiffres développés par la ministre. Je l'en remercie. Nonobstant, nous avons des chiffres globaux pour chacun des exercices et des chiffres spécifiques visant la fiscalité uniquement pour l'année 2026. Dès lors, si nous pouvons constater une stabilité globale des chiffres à l'échelle du SPW Finances, nous ne savons pas ce qu'il en est de l'évolution des effectifs pour ce qui concerne la première des rubriques que vous avez distinguées pour l'année 2026, c'est-à-dire les services relatifs à la fiscalité. J'ai peine à définir une tendance et devrai dès lors redéposer une question écrite pour préciser les choses.

Comme vous l'avez dit vous-même, pour ce qui concerne 2026, ces chiffres sont par ailleurs flattés par le transfert d'agents en lien avec la préparation du transfert des droits d'enregistrement et des droits de succession. On a clairement, même si une partie n'apparaît pas dans les chiffres qui sont formulés ici, une réduction des effectifs.

Je peux entendre – ce n'est pas un postulat de ma part – que la réduction des effectifs n'est pas le seul instrument de mesure quant à la capacité de l'administration à pouvoir exercer son rôle d'une perception juste des recettes. Par exemple, la modernisation des outils constitue un élément déterminant. Il reste que c'est également un facteur dont il faut pouvoir s'inquiéter. Vous avez indiqué que vous n'aviez pas de signaux quant à un impact en la matière. Je regrette toutefois qu'il n'y ait pas eu – et peut-être est-ce une suggestion que je peux faire pour les semaines qui viennent ou pour les mois qui viennent – d'avis sollicité auprès de Wallonie Finances Expertises et de la Direction générale pour, clairement, avoir un état des lieux et que l'on ne constate pas ensemble, d'ici six mois ou d'ici un an, qu'il y aurait une érosion des recettes qui seraient liées à un manque d'effectif. C'est également par prévention que je voulais formuler cette question : assurer un signal d'alerte et revenir par écrit très vite, et puis, sans doute, d'ici quelques mois pour refaire le point sur le sujet.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi disciplinaire des soupçons de
collusion impliquant des agents du SPW MI »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi disciplinaire des soupçons de collusion impliquant des agents du SPW MI ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de la Commission des pouvoirs locaux, j'ai interrogé le ministre Desquesnes sur le suivi administratif et disciplinaire des soupçons de collusion impliquant des agents du SPW MI, de la SOFICO et de certaines entreprises, dans un dossier lié à des marchés publics, à des terres excavées et à de possibles avantages indus impliquant des soupçons de collusion avec des agents du SPW MI.

Dans sa réponse, le ministre Desquesnes a indiqué que, si le SPW MI relevait de son champ fonctionnel de compétences, les procédures disciplinaires et les enjeux de gouvernance relatifs au SPW relevaient de votre compétence en tant que ministre de la Fonction publique. Il a également précisé qu'un signalement avait été adressé en septembre 2025 au référent intégrité du SPW, qu'une enquête administrative avait été diligentée et que celle-ci était clôturée, et qu'un rapport avait été transmis aux autorités compétentes, notamment au parquet.

Dès lors, pouvez-vous faire le point sur le suivi administratif et disciplinaire de ce dossier ? Des agents du SPW ont-ils fait l'objet de procédures disciplinaires, de mesures conservatoires, de changements d'affectation ou de rappels à l'ordre ? Quelles suites ont été données au rapport administratif ainsi clôturé ?

Plus largement, quelles mesures avez-vous prises pour renforcer l'intégrité au sein du SPW : déclaration des invitations et des avantages, prévention des conflits d'intérêts, contrôle des contacts avec les entreprises, formation des agents et rôle du référent intégrité ?

(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, comme l'a indiqué mon collègue, le ministre Desquesnes, les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête administrative ont été transmis aux autorités judiciaires compétentes. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur des faits qui font actuellement l'objet d'une instruction, dans le respect du bon déroulement de la procédure judiciaire et du secret de l'instruction.

À ce stade, aucune procédure disciplinaire n'a été engagée. Si les éléments établis dans le cadre de la procédure judiciaire ou toute autre information pertinente devaient justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire, celle-ci serait naturellement conduite dans le respect des dispositions du Code de la fonction publique wallonne et des droits de la défense.

Plus largement, la prévention des atteintes à l'intégrité fait l'objet d'une politique structurée au sein du Service public de Wallonie. À cette fin, le SPW s'est doté, en septembre 2025, d'une politique antifraude reposant sur quatre piliers : la prévention, la détection, la correction et les poursuites. Elle vise à renforcer les mécanismes de contrôle interne, à prévenir les conflits d'intérêts, à sensibiliser et à former les agents aux enjeux d'intégrité, à garantir l'existence de canaux de signalement sécurisés.

La politique d'intégrité du Service public de Wallonie a précisément pour objectif de prévenir ce type de situation, de les détecter lorsqu'elles surviennent et de garantir qu'elles soient traitées avec toute la rigueur requise. Si les enseignements tirés de cette affaire doivent conduire à renforcer encore certains dispositifs, le Gouvernement veillera à ce que les adaptations utiles soient mises en œuvre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Il aura fallu quatre interventions au Gouvernement, non pas pour obtenir des réponses à nos questions importantes dans le cadre de ce dossier particulièrement sensible, mais simplement pour déterminer quel était le ministre responsable pour nous répondre. Cette partie de ping-pong, qui a été jouée entre les ministres du Gouvernement, révèle un vrai malaise dans le cadre de l'exécution de ce dossier particulièrement sensible. Car, Madame la Ministre, ce sont des faits particulièrement graves qui ont été relayés dans la presse à ce sujet. Nous parlons de soupçons de collusion impliquant des agents du SPW MI dans le cadre de marchés publics, avec des faits d'invitations au restaurant, de participation à des événements comme le Grand Prix de Francorchamps ou encore de voyages à l'étranger avec des entreprises concernées par ces marchés.

Comment est-il possible que des agents publics intervenant dans des marchés sensibles puissent se retrouver dans une situation où de tels soupçons émergent ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans les mécanismes de prévention et de contrôles de l'administration wallonne ?

Ici, vous nous dites simplement que les éléments ont été transmis au parquet et que, dans l'attente de l'instruction, aucune mesure disciplinaire n'est envisagée. En réalité, les éléments que je vous ai suggérés – les déclarations d'invitation et des avantages, les contrôles des contacts avec les entreprises, la formation des agents et le rôle du référent intégrité – sont des mesures conservatoires que vous pouvez prendre, peu importe l'instruction judiciaire en cours, pour se prémunir de faits qui pourraient arriver à l'avenir. Ici, l'absence d'action actuelle dans le cadre de ce dossier – qui pourrait pourtant impliquer des mesures internes nécessaires qui pourraient être prises actuellement – me laisse évidemment sans voix.

Vous parlez de mesures de prévention appliquées pour l'administration wallonne si les faits sont avérés. Force est de constater que ces mesures de prévention manquent d'efficacité, voire sont inutiles. J'entends que vous nous indiquez que l'enquête judiciaire est en cours. Cela n'empêche pas l'administration de réagir et vous, d'impulser une réaction de la part de l'administration et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le fonctionnement de l'administration ainsi que son intégrité. Il en va de votre responsabilité, Madame la Ministre.

Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'enjeu de l'attractivité de la fonction
publique en lien avec la valorisation de
l'ancienneté »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'enjeu de l'attractivité de la fonction publique en lien avec la valorisation de l'ancienneté ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, de nombreux travailleurs au sein de la fonction publique wallonne ont travaillé au cours de leur parcours professionnel dans le secteur privé. Si les approches entre les deux secteurs sont complémentaires et permettent de développer un large champ de compétences, certaines différences entre le public et le privé influencent la compétitivité au sein de la fonction publique.

En effet, si des réformes sont menées sur la haute fonction publique wallonne pour mieux coller aux réalités de notre époque, les objectifs wallons concernant l'ensemble de la fonction publique restent d'en accroître l'attractivité. Ce faisant, les divergences de traitement dans la reconnaissance de l'expérience acquise dans le secteur privé, qui se limite à six ans actuellement, pourraient être un frein à la mobilité des travailleuses et travailleurs vers le secteur public. Ceci peut créer des écarts salariaux entre collègues exerçant les mêmes fonctions, entre ceux qui viennent du secteur privé et ceux dont toute la carrière s'est déroulée dans le public.

Avez-vous connaissance de cet enjeu et de potentielles différences salariales entre personnes de même grade et de même expérience ? Comment le Gouvernement wallon améliore-t-il la compétitivité du

travail dans la fonction publique ? Enfin, quelles mesures sont actuellement étudiées à ce sujet ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme que le Code de la fonction publique wallonne prévoit actuellement que les prestations effectuées dans le secteur privé ne peuvent être valorisées comme services admissibles pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire qu'à concurrence de six années maximum. Cette limite peut être portée à 10 ans lorsqu'une expérience professionnelle déterminée est exigée lors du recrutement. Ce mécanisme peut conduire à des différences d'ancienneté pécuniaire et, par conséquent, de rémunération entre des agents de même grade en fonction de leur parcours professionnel antérieur.

Il convient toutefois de rappeler que les échelles de rémunération de la fonction publique reposent sur des barèmes objectifs garantissant la transparence, la prévisibilité et l'égalité de traitement entre les agents placés dans une situation comparable. Les différences qui peuvent être constatées résultent de l'application des règles statutaires identiques pour tous. Comme vous le savez, la Déclaration de politique régionale prévoit de favoriser les carrières mixtes entre le secteur public et privé, en améliorant la prise en compte de l'ancienneté acquise dans le secteur privé. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement de renforcer l'attractivité de la fonction publique, de mieux connaître les parcours professionnels diversifiés et de faciliter le recrutement des compétences dont les administrations ont besoin. Sa mise en œuvre suppose toutefois un examen approfondi, tant sur le plan juridique que budgétaire. Elle devra également être menée de manière cohérente au sein de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de préserver une harmonisation des règles applicables aux deux fonctions publiques.

Toute évolution en la matière devra aussi concilier plusieurs exigences : renforcer l'attractivité de la fonction publique, garantir l'équité entre les agents, assurer la cohérence des deux fonctions publiques et préserver la soutenabilité des finances publiques. Dans le contexte budgétaire actuel, cette réforme ne peut dès lors être envisagée à court terme. Le Gouvernement confirme néanmoins sa volonté de faire évoluer ce dispositif conformément aux engagements de la Déclaration de politique régionale. Sa mise en œuvre devra intervenir lorsque les conditions juridiques, organisationnelles et budgétaires seront réunies.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse qui a été très intéressante, étant donné qu'il y a quand même une volonté du Gouvernement d'avancer sur ce point.

On a toujours parlé de l'harmonisation au niveau de la fonction publique. Pour les personnes du secteur privé, il est dommage de se dire que, pour une personne ayant fait une carrière complète dans le secteur privé, il y aurait un écart au niveau salarial par rapport aux gens du secteur public. Comme vous l'avez souvent répété, le but est de rendre la fonction publique attractive aussi pour les personnes travaillant dans le secteur privé. Dans cette optique, il serait intéressant que l'on puisse avancer.

À court terme, vous nous avez expliqué que ce serait peut-être un peu plus compliqué, mais la volonté est d'avancer à moyen, voire à long terme. Je m'en réjouis et je serai attentif par rapport à l'évolution de ces règles.

**Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les réseaux de refuges climatiques »**

**Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les adaptations liées aux fortes chaleurs »**

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les mesures prises pour les agentes et
agents du SPW face à la canicule »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Bastin, sur « les réseaux de refuges climatiques » ;
- M. Bastin, sur « les adaptations liées aux fortes chaleurs » ;
- M. Hazée, sur « les mesures prises pour les agentes et agents du SPW face à la canicule ».

La parole est à M. Bastin pour poser ses questions.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, en ce début d'été, notre Région connaît déjà

plusieurs journées marquées par des températures particulièrement élevées. Les projections climatiques confirment par ailleurs que ces épisodes de chaleur intense seront amenés à se multiplier et à s'intensifier dans les années à venir.

L'an dernier, je vous interrogeais sur la possibilité de développer, à l'instar de plusieurs villes européennes, un réseau de refuges climatiques en s'appuyant sur le patrimoine immobilier public. Vous m'aviez alors indiqué qu'il n'y avait pas encore d'initiative régionale de recensement ou de cartographie. Vous aviez toutefois souligné les efforts menés dans le cadre de la stratégie immobilière régionale afin d'améliorer le confort thermique des bâtiments administratifs.

Un an plus tard, alors que les épisodes caniculaires deviennent une réalité récurrente, je souhaiterais faire le point sur les mesures mises en œuvre.

Pourriez-vous nous indiquer si des adaptations complémentaires ont été réalisées dans les bâtiments administratifs régionaux afin de mieux protéger les agents face aux fortes chaleurs ? Disposez-vous d'un état des lieux concernant les bâtiments qui présentent encore des difficultés particulières en matière de confort thermique ?

Par ailleurs, même si la Région n'a pas vocation à gérer directement un réseau de refuges climatiques ouverts à la population, des échanges ont-ils été menés avec d'autres acteurs publics afin de partager les bonnes pratiques en la matière ou d'encourager le développement de tels dispositifs sur le territoire wallon ?

Enfin, dans le cadre de la stratégie immobilière régionale, la résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur est-elle désormais intégrée comme un critère à part entière lors des rénovations de bâtiments et lorsqu'il s'agit de nouvelles constructions ?

J'enchaîne avec ma deuxième question sur le sujet.

Si les conséquences de ces vagues de chaleur sont souvent abordées sous l'angle du confort dans les bâtiments administratifs, elles concernent tout autant les nombreux agents qui exercent leurs missions à l'extérieur. Je pense aux agents du SPW MI chargés de l'entretien et de la sécurisation du réseau routier, aux équipes techniques intervenant sur les chantiers ou encore aux agents assurant diverses missions de terrain indispensables à la continuité du service public.

Ces travailleurs sont exposés à des risques spécifiques : déshydratation, coups de chaleur, fatigue accrue ou encore diminution de la vigilance pouvant entraîner des accidents. Dans un contexte où les épisodes caniculaires tendent à se multiplier, la protection de leur santé et de leur sécurité constitue un enjeu majeur.

Pourriez-vous rappeler les dispositions actuellement applicables au sein des services relevant de vos compétences lorsque des températures particulièrement élevées sont constatées ? Des protocoles spécifiques existent-ils pour les agents amenés à travailler en extérieur ? Ces procédures prévoyant une adaptation des horaires, la mise à disposition systématique d'eau potable ou encore une réorganisation de certaines tâches ont-elles été activées au cours des derniers jours ? Le cas échéant, quels retours vous sont remontés du terrain ? Enfin, au regard de l'évolution du dérèglement climatique, envisagez-vous de renforcer ou d'actualiser les dispositifs de prévention afin de garantir durablement la santé des agents tout en assurant la continuité des missions de service public qui leur sont confiées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons en effet rencontré une canicule d'une intensité et d'une précocité exceptionnelles. Lorsque j'écrivais cette question, on annonçait des températures pouvant atteindre ou dépasser 37 degrés en Wallonie.

Ce n'est pas une surprise, puisque nous sommes ici dans la concrétisation des effets du dérèglement climatique, avec des conditions extrêmes qui ne vont faire qu'empirer dans les années qui viennent, avec des impacts sur la vie d'un très grand nombre de personnes, sur la vie tout court, avec potentiellement des décès liés à la chaleur.

Dans le contexte professionnel, il y a des enjeux de sécurité, de santé et de bien-être au travail qui sont évidents. Nous savons que les travailleurs et travailleuses de l'administration wallonne, au sein du SPW, des UAP et aussi des UAP qui ne sont pas soumis au Code de la fonction publique, peuvent être très variés, selon le métier qui est exercé, selon aussi parfois les locaux dans lesquels ces fonctions sont remplies.

Pouvez-vous faire le point sur le cadre dans lequel la fonction publique peut fonctionner pour assurer un contexte de travail qui soit adapté au contexte caniculaire ? Ce dispositif est-il activé automatiquement ou est-il activé par une décision de l'autorité ? Pour le dire autrement, existe-t-il un protocole de canicule qui permet l'adaptation des horaires et des lieux de travail ainsi que les mesures nécessaires, tenant compte de la climatisation ou pas des locaux, des prestations extérieures et de la pénibilité qui peut y être liée dans ce contexte ?

Tenant compte du caractère exceptionnel de cette vague de chaleur, avez-vous pris, au-delà de protocoles existants, des mesures complémentaires ou ponctuelles pour tout ou partie des travailleurs et travailleuses du SPW, tant au sein des sièges administratifs, quand cela est nécessaire, que pour les emplois sur le terrain ? Les

outils qui sont prévus par le droit sont-ils adaptés à des situations à ce point exceptionnelles ? C'est une autre question que l'on peut aborder dès le moment où il faut aussi en faire un diagnostic, un débriefing.

Je lisais dans le plan Forte Chaleur, adopté en 2015, que la canicule est comprise à ce moment comme concernant des jours situés entre le 20 juillet et le 20 août. On se rend compte, avec une telle référence, combien l'accélération des conséquences du dérèglement climatique est aussi pleinement de mise.

Avez-vous prévu un débriefing avec les représentants des travailleurs et des travailleuses, avec la hiérarchie, afin de tirer les enseignements et d'anticiper au mieux les prochaines circonstances particulières, a fortiori si elles interviennent déjà d'ici quelques jours ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, la protection de la santé et de la sécurité des agents constitue naturellement une priorité, en particulier lors d'épisodes de fortes chaleurs comme ceux que nous connaissons actuellement.

S'agissant plus spécifiquement de l'exposition des agents à des conditions météorologiques extrêmes, le Service public de Wallonie dispose d'une circulaire relative à la gestion des fortes chaleurs et des froids excessifs. Celle-ci prévoit différentes mesures techniques, organisationnelles et préventives destinées à faire face à ces situations.

Concernant les bâtiments administratifs régionaux qui relèvent de ma compétence, je vous confirme que la stratégie immobilière actuellement mise en œuvre vise à remplacer progressivement les implantations les plus obsolètes et les moins performantes par des sites répondant à des standards plus élevés en matière de performance énergétique et de confort des occupants.

Dans ce cadre, les nouveaux bâtiments occupés ainsi que les projets de rénovation intègrent une attention particulière en matière d'isolation, de performance des systèmes de ventilation et de régulation thermique. Plus généralement, les bâtiments administratifs gérés par le Département de la gestion immobilière font l'objet d'un suivi régulier de leurs équipements techniques.

Les interventions de maintenance, de remplacement ou d'amélioration nécessaires sont réalisées lorsqu'elles s'avèrent utiles afin d'assurer des conditions de travail adéquates pour les agents, en période de fortes chaleurs. Si certains bâtiments peuvent ponctuellement présenter des difficultés en matière de confort thermique, le Département de la gestion immobilière en assure le suivi et intervient en fonction des besoins identifiés.

S'agissant du développement d'un réseau de refuges climatiques ouverts à la population, cette question ne relève pas directement de mes compétences. À ce jour, il n'existe pas de démarche régionale de recensement ou de cartographie. Ces initiatives se développent essentiellement au niveau des pouvoirs locaux, qui disposent d'une connaissance fine des équipements accessibles au public sur leur territoire.

Par ailleurs, la Région ne gère qu'une partie des bâtiments publics présents sur le territoire. En ce qui concerne la gestion immobilière dont j'ai la charge, celle-ci porte essentiellement sur des bâtiments administratifs qui, pour la grande majorité, ne sont pas accessibles au public. Seuls certains bâtiments, tels que les Espaces Wallonie ou ceux accueillant des services ouverts aux usagers, reçoivent régulièrement du public.

Enfin, je vous confirme que l'adaptation des bâtiments administratifs aux conséquences du changement climatique constitue désormais un axe pleinement intégré à la stratégie immobilière régionale. La résilience des bâtiments face aux épisodes de fortes chaleurs, au travers de la régulation thermique et de l'amélioration du confort d'été, fait partie des critères pris en considération dans les projets de rénovation et de nouvelles constructions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Comme vous le dites, heureusement que, dans les nouveaux bâtiments, il y aura la climatisation – on l'espère bien tous – et que les agents pourront travailler dans des conditions adéquates.

Concernant les refuges climatiques, j'ai pris bonne note que très peu étaient ouverts à la population. Je me tournerai vers le ministre des Pouvoirs locaux, parce qu'il est très important de mettre des bâtiments à disposition pour permettre à certaines familles qui vivent dans de petits appartements, où il fait très, très chaud, d'aller chercher un espace avec un peu de fraîcheur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai entendu la ministre nous indiquer qu'une circulaire avait été élaborée quant aux fortes chaleurs et au grand froid. J'aurais aimé vous entendre nous indiquer quelles sont les conséquences lorsque l'on atteint des niveaux comme ceux qui ont été rencontrés durant les derniers jours et surtout si ce que cette circulaire prévoit – circulaire dont j'essaierai de prendre connaissance – est à la mesure de ce qui est nécessaire, tenant compte du contexte de travail pour les agents du SPW et des administrations wallonnes dans leur ensemble.

On a vraiment des phénomènes qui sont exceptionnels par leur précocité, leur longueur et leur intensité. Ces phénomènes vont inmanquablement se reproduire. Il est nécessaire de voir si nos outils sont adaptés. J'entends le travail qui est fait sur les bâtiments. Là-dessus, tant mieux. Nonobstant, il restera un certain nombre de fonctions qui seront exposées, il restera des lieux qui demanderont certainement encore du temps avant d'être adaptés. Par rapport à cela, il est fondamental qu'un débriefing soit organisé avec les représentants des travailleurs et des travailleuses, avec la hiérarchie pour tirer les enseignements de cette situation et voir quelles sont les adaptations qu'il faut faire pour anticiper mieux les prochaines circonstances.

Ecolo a formulé une proposition par son plan Fraîcheur il y a quelques jours en vue d'amener des solutions à ce contexte qui change et qui change plus vite que ce que bon nombre pensaient sans doute. Il ne s'agirait pas que, d'ici quelques jours, voire quelques semaines, les choses reviennent sans que l'on puisse adapter ce qui doit l'être.

Mme la Présidente. – Je vous propose une toute petite pause technique.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 27 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 31 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la manifestation de 15 000 personnes dans
les rues de Namur contre les attaques
incessantes sur les services publics »**

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la réunion du Comité de secteur XVI du
19 juin 2026 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « la manifestation de 15 000 personnes dans les rues de Namur contre les attaques incessantes sur les services publics » ;
- Mme Tillieux, sur « la réunion du Comité de secteur XVI du 19 juin 2026 ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Ma collègue est, pour l'instant, dans une autre commission pour poser une question. J'espère qu'elle pourra nous rejoindre en cours de route pour poser sa question jointe. Je me permettrai de poser mes deux questions dans la foulée.

Madame la Ministre, la manifestation impressionnante – entre 10 000 et 15 000 personnes selon les forces de police ou les organisateurs – du 16 juin à Namur n'est pas un épisode isolé. Elle s'inscrit dans une succession de grèves, d'alertes syndicales et de questions parlementaires qui expriment une inquiétude profonde face aux politiques menées par votre Gouvernement.

Dans votre portefeuille, les signaux s'accumulent : gel ou ralentissement des recrutements, pression sur les effectifs, réforme du statut, contractualisation accrue, réduction envisagée du télétravail, baisse des indemnités, perte de pouvoir d'achat et sentiment de mépris des agents.

Les organisations syndicales et le monde associatif dénoncent des économies imposées sans réelle

concertation et une addition reportée sur les travailleurs et les allocataires sociaux.

Que répondez-vous concrètement aux agents qui disent ne plus être entendus ? Pouvez-vous présenter un calendrier précis de concertation réelle avec les organisations syndicales, ainsi que des engagements concrets pour protéger l'emploi public, les conditions de travail et la qualité du service rendu aux citoyens ?

Abordons la question sur la réunion du Comité de secteur XVI du 19 juin dernier. À l'occasion de la réunion préparatoire qui précède le Comité de secteur XVI, les représentants syndicaux vous ont accueillie afin de rappeler solennellement leur attachement aux statuts. Ce message syndical n'est pas anodin. En effet, il intervient dans un contexte d'inquiétude – je viens d'en parler –, avec votre volonté de mettre fin à la statutarisation, de généraliser le recours aux contrats et de transformer en profondeur l'équilibre de la fonction publique wallonne. Pour les agents, le statut n'est pas un privilège, mais une garantie. Il s'agit d'une garantie d'indépendance, de neutralité, de continuité du service public et, surtout, de protection contre les pressions, qu'elles soient politiques ou privées. Dès lors, pouvez-vous nous indiquer ce qui s'est précisément dit lors de cette réunion du Comité de secteur XVI ? Quelles revendications ont été formulées par les organisations syndicales ?

Quelles réponses leur avez-vous apportées ? Plus largement, considérez-vous encore que le dialogue social est un véritable espace de négociation – on a entendu vos propos à Walhain – ou s'agit-il uniquement d'une étape formelle avant les décisions arrêtées par votre Gouvernement ? Pouvez-vous garantir que toute réforme touchant au statut des agents fera l'objet d'une concertation réelle, d'une analyse d'impact complète et d'une information transparente à notre Parlement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je ne partage pas le constat que vous dressez. La mobilisation du 19 juin ne modifie pas la réalité des faits. Le Gouvernement wallon n'a pas pour objectif d'affaiblir le service public. Au contraire, les réformes engagées visent à garantir sa pérennité, à renforcer son attractivité et à lui permettre de répondre durablement aux attentes des citoyens. Dans le contexte budgétaire que chacun connaît, ne pas adapter l'organisation de nos services serait irresponsable. Rationaliser ne signifie pas démanteler. Il s'agit d'utiliser au mieux les moyens publics afin de maintenir un service public de qualité.

Nos réformes ne couvrent pas toutes un objectif budgétaire. Les réformes engagées poursuivent un objectif clair : construire une fonction publique plus

cohérente, plus attractive et plus équitable, tout en préservant les principes fondamentaux qui fondent l'action publique. À cet égard, je tiens à rappeler que les principes de neutralité, d'impartialité, de continuité et d'égalité du service public ne découlent pas de la seule nature du lien juridique unissant un agent à son employeur. Ils s'imposent à l'ensemble des agents publics et demeurent pleinement garantis par les textes applicables.

Les réformes engagées ne remettent nullement ces principes en cause. Je ne partage pas l'analyse selon laquelle ces réformes traduiraient une volonté de fragiliser les agents ou les services publics. Elles s'inscrivent dans la Déclaration de politique régionale et répondent à un objectif d'intérêt général : disposer d'une administration capable d'exercer durablement ses missions au service des citoyens.

Les organisations syndicales disposent des espaces de concertation prévus par les textes pour exprimer leurs positions sur les projets de réforme. Ces procédures sont pleinement respectées par le Gouvernement.

S'agissant plus particulièrement des projets approuvés en première lecture le 28 mai dernier relatifs à la contractualisation et à la fin de la primauté statutaire, les organisations syndicales ont sollicité l'ouverture du délai réglementaire de négociation de 30 jours, conformément aux dispositions applicables. Dans ce cadre, et afin de permettre un examen approfondi des aspects techniques de ces textes, j'ai proposé la mise en place d'un groupe de travail réunissant les organisations syndicales et mes collaborateurs. Sous réserve de l'accord des partenaires sociaux, celui-ci devrait se tenir au cours du mois de juillet.

Le dialogue social s'exerce dans le cadre défini par les textes applicables. Les organisations syndicales y exercent pleinement les prérogatives que leur reconnaissent les textes. In fine, le Gouvernement assume pleinement sa responsabilité de prendre les décisions qui relèvent de sa compétence. Je considère le dialogue social important pour faire évoluer, améliorer ou enrichir nos réformes, non pas pour remettre en cause les réformes en elles-mêmes, qui, je le rappelle, sont prévues dans l'accord de Gouvernement et ont été validées par les électeurs.

Vous le savez, je veille à présider personnellement les réunions du Comité de secteur XVI lorsque mon agenda le permet, ce qui est le cas dans la très grande majorité des situations. Cette présence témoigne de l'importance que j'accorde au dialogue social et au respect des procédures de concertation prévues par les textes.

Si certaines organisations syndicales ont communiqué sur une « rupture de dialogue avec le Gouvernement », de mon côté, il n'en est rien. La porte

de mon bureau reste ouverte, mon numéro de téléphone est connu, je reste disponible.

S'agissant plus particulièrement des réformes relatives au statut des agents, celles-ci seront poursuivies dans le respect des procédures applicables, tant en ce qui concerne la concertation sociale que le processus décisionnel du Gouvernement.

Je ne partage pas l'idée selon laquelle il conviendrait de suspendre les réformes engagées. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de politique régionale, dans le respect des procédures applicables.

Le statu quo ne renforcerait pas notre fonction publique. Notre responsabilité est, au contraire, de la faire évoluer afin qu'elle demeure attractive pour ses agents, plus égalitaire dans les perspectives qu'elle offre, plus performante dans son organisation et pleinement au service des citoyens. C'est le sens des réformes que le Gouvernement assume et entend poursuivre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je suis assez déçue de votre réponse.

Des dizaines de milliers de personnes sont dans les rues, et vous dites que ces réformes sont validées par les électeurs parce qu'ils ont voté pour vous. Entendez-vous ce cri lancé par la rue ? Entendez-vous ce que viennent vous dire en délégation les représentants des syndicats qui représentent les travailleurs et ceux qui vont devoir mettre en place toutes ces réformes, concrètement, demain, et qui disent : « Nous n'aurons plus les moyens d'exécuter nos missions correctement » ? C'est le cri d'alarme qui est lancé. Vous bouleversez complètement l'organisation, vous semez le chaos, vous ouvrez les prérogatives de puissance publique aux contractuels. Or, il y a énormément de craintes, de flou, de non-réponses à cet égard. Nous aimerions d'ailleurs, à ce sujet, recevoir l'avis de l'IF que vous avez reçu, que nous n'avons toujours pas pu lire. Il nous revient qu'il y a pas mal de questions à ce sujet.

Vous dites : « Rationaliser, ce n'est pas démanteler ». On aimerait bien. D'abord, rationaliser, cela doit se faire en concertation. Toutefois, la concertation, apparemment, si je lis bien les comptes rendus de nos organisations syndicales, ce n'est pas cela non plus. Elles vous transmettent et témoignent de l'inquiétude du personnel, de la détermination à défendre le statut de la fonction publique. Vous, vous continuez à dire : « Non, c'est dans la feuille de route, la Déclaration de politique régionale » et vous n'entendez pas le cri de la rue.

Nous reviendrons vers vous par rapport à toutes ces questions. Nous continuerons le combat parce que nous jugeons que ce que vous faites avec les syndicats n'est

pas du dialogue. Vous les voyez, vous les écoutez, mais vous ne les entendez pas. Cela ne va pas. Il faut un réel dialogue et il faut se parler. Vous avez une vision, ils en ont peut-être une autre, certes, mais mettez tout sur la table, discutez et amendez vos textes pour essayer de les améliorer. Ne mettez pas des visières, mettez vos lunettes.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'abandon de 492 postes à la suite du
moratoire au Service public de Wallonie
(SPW) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'abandon de 492 postes à la suite du moratoire au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, vous avez indiqué que le moratoire avait conduit à l'abandon de 492 postes pour une économie annuelle de 36 millions d'euros. Ce chiffre est majeur, mais il reste présenté de manière globale, sans ventilation permettant d'en mesurer l'impact concret sur les services. Je veux parler des débats que nous avons eus dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la répartition de ces 492 postes ? Combien concernent des missions de contrôle, d'inspection, d'autorisation de guichet ou d'accompagnement ? Combien relèvent des plans de relance ou de décisions gouvernementales antérieures ? Quels services ont demandé une exception au non-remplacement ? Combien de demandes ont été acceptées ou refusées ? Quels indicateurs suivez-vous sur l'impact de ces suppressions de postes en termes de délais de traitement, de charge de travail et de missions réalisées ou non ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, afin de répondre précisément à votre demande, je vous transmettrai un tableau détaillant la répartition des postes non pourvus dans le cadre du moratoire, ventilés par service, niveau et métier. Je me limiterai à en présenter les principaux éléments. Parmi les postes concernés, 12 relevaient des plans de relance et 44 découlaient de décisions gouvernementales

antérieures. Les postes non pourvus concernaient principalement des postes issus de plans de personnel plus anciens, soit près de 200 postes.

S'agissant de l'impact du moratoire sur les délais de traitement, la charge de travail ou l'exercice des missions, il n'existe pas d'indicateur unique permettant d'attribuer ces évolutions au seul moratoire. Elles dépendent en effet de nombreux facteurs, parmi lesquels l'évolution de l'activité des services, les adaptations organisationnelles mises en œuvre, les outils déployés ou encore les priorités fixées à l'administration. Le Gouvernement demeure particulièrement attentif à la continuité des missions essentielles. L'administration assure un suivi régulier de ses activités et adapte son organisation lorsque cela s'avère nécessaire, afin de garantir la qualité du service rendu aux citoyens.

Le moratoire ne poursuit pas un objectif de réduction uniforme des effectifs. Il constitue une mesure de maîtrise de la trajectoire budgétaire mise en œuvre de manière ciblée, dans le souci constant de préserver les missions essentielles du service public et la qualité des services rendus aux citoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous demandais combien de ces postes concernent des missions de contrôle, d'inspection, d'autorisation de guichets ou d'accompagnement. C'est évidemment important, ce n'est pas neutre de savoir comment se répartissent ces pertes de postes, puisque ce sont des missions essentielles et fondamentales parmi les missions à exécuter par l'administration. Vous ne me répondez pas, comme d'habitude. Je vous ai demandé quels services ont demandé une exception au non-remplacement et combien ont été acceptées ou refusées. Vous ne me répondez pas non plus. Il est difficile d'avoir une vue claire. Vous donnez très peu d'informations. Nous reposerons ces questions encore et encore.

Madame la Ministre, vous avez promis de transmettre le tableau des postes non pourvus. Quand le sera-t-il ?

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Aujourd'hui.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Merci beaucoup.

(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les impacts de la directive (EU) 2023/970
sur la transparence salariale au Service public
de Wallonie (SPW) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les impacts de la directive (EU) 2023/970 sur la transparence salariale au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 10 mai 2023, l'Union européenne a adopté une directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit. Cette directive s'applique explicitement aux employeurs des secteurs privé et public et impose une série de nouvelles obligations en matière d'information, de transparence des critères de rémunération et de suivi des écarts salariaux. Parmi ces obligations figurent la communication des fourchettes salariales lors du recrutement, l'accès pour les travailleurs aux critères de fixation et d'évolution de la rémunération, ainsi que le droit d'obtenir des informations sur les niveaux moyens de rémunération pour des fonctions comparables.

Même si les grilles barémiques de la fonction publique wallonne offrent déjà un cadre relativement transparent, la directive va au-delà de la seule publication des barèmes. Elle implique également une analyse des emplois de valeur égale, une objectivation des critères de progression salariale et un renforcement des mécanismes permettant d'identifier d'éventuels écarts de rémunération injustifiés.

Quel état des lieux a été réalisé au sein du SPW afin d'évaluer sa conformité avec les exigences de cette directive ?

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour garantir la pleine conformité du SPW aux nouvelles obligations européennes en matière de transparence salariale ?

Où en est la concertation avec les organisations syndicales sur ce dossier ?

Quel calendrier prévoyez-vous pour l'adaptation des procédures de recrutement, de gestion des ressources

humaines et d'information des agents afin que l'administration wallonne puisse se positionner comme un employeur public exemplaire en matière d'égalité salariale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le Service public de Wallonie veille à garantir un haut niveau de transparence en matière de rémunération et attache une importance particulière au respect du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. À cet égard, le cadre réglementaire actuel, tel que défini dans le Code de la fonction publique wallonne, répond déjà dans une très large mesure aux exigences de la directive européenne en matière de transparence salariale.

Concrètement, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà mis en place :

- les rémunérations reposent sur des grilles barémiques objectives, qui sont d'ailleurs mentionnées dans chaque offre d'emploi publiée sur le portail Talents Wallonie ;
- les règles encadrant l'évolution des rémunérations, en matière d'ancienneté administrative et pécuniaire, ainsi que de promotions, sont définies par le Code de la fonction publique ;
- les conditions d'accès aux emplois et aux différents niveaux sont également objectivées, tandis que la structuration des fonctions permet une comparaison cohérente des emplois ;
- les candidats disposent, via le portail Talents Wallonie, d'un simulateur de rémunération leur permettant d'obtenir une estimation personnalisée de leur traitement sur la base de barèmes applicables à l'emploi concerné ;
- les agents disposent également d'un simulateur individualisé accessible via leur espace personnel ;
- l'ensemble des règles relatives à la rémunération est publié dans le Code de la fonction publique et accessible à tous les agents via l'intranet.

Au regard des dispositions actuellement applicables, il n'apparaît pas que des adaptations substantielles du Code de la fonction publique sont nécessaires en matière de transparence salariale. La directive prévoit toutefois de nouvelles obligations en matière de *reporting* sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour les employeurs de plus de 250 travailleurs. Leur mise en œuvre suppose encore la désignation d'un organisme chargé de collecter ces données pour l'ensemble du secteur public, dans le cadre d'un accord de coopération entre les différentes entités.

Pour la Région wallonne, cela impliquera une adaptation du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Ce chantier est suivi par le SPW Intérieur et Action sociale, qui a déjà sollicité la désignation d'un point de contact au sein du Secrétariat général afin d'organiser la collecte de ces données. S'agissant de la concertation avec les organisations syndicales, celle-ci sera organisée conformément aux procédures prévues par les textes, si des adaptations réglementaires relevant de la compétence de la Région wallonne devaient être envisagées. À ce stade, les travaux portent principalement sur la mise en œuvre des nouvelles obligations de *reporting* prévues par la directive. Les éventuelles adaptations complémentaires seront appréciées à la lumière des modalités de transposition et des obligations qui incomberont à la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis ravie d'entendre que l'on est déjà prêt, que la Région wallonne met déjà en place toute une série de choses permettant d'avoir une transparence sur les rémunérations et de vérifier qu'il n'y ait pas de différence entre les salaires pour les hommes et les femmes. Je suis ravie de voir que, quand la directive européenne sera transposée dans le droit belge, la Région wallonne répondra déjà aux exigences. J'entends qu'il restera quelques adaptations à mettre en œuvre en termes de *reporting*, mais vous avez l'air bien au fait. J'entends que tout est déjà préparé pour que les détails puissent être peaufinés. J'insiste sur le fait qu'un employeur, d'autant plus public, doit être exemplaire sur le fait qu'il n'y ait pas d'écart salarial entre une femme et un homme pour un même poste. Si cette directive européenne peut paraître un peu contraignante, au moins ici, on a pu mettre tout en place pour être sûr d'avoir cette égalité entre les femmes et les hommes.

(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi des 400 mesures annoncées en
matière de simplification administrative »**

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la mise en place d'un tableau de bord
wallon de la simplification administrative »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « le suivi des 400 mesures annoncées en matière de simplification administrative » ;
- Mme Tillieux, sur « la mise en place d'un tableau de bord wallon de la simplification administrative ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, vous indiquez qu'il n'existe pas de budget spécifique pour le choc de simplification, hormis une enveloppe limitée et, surtout, que la politique repose sur des projets portés par les administrations. Vous annoncez aussi plus de 400 mesures recensées. Le chiffre est important, mais il ne suffit pas à prouver un gain réel pour les usagers. Où en est la mise en œuvre effective de ces 400 mesures ? Une réduction mesurée des délais de traitement a-t-elle été évaluée ? Vous qui avez programmé dans votre DPR d'évaluer avant de décider, nous aimerions savoir si vous évaluez. Qu'en est-il de la suppression d'une pièce justificative ou d'une démarche pour l'utilisateur ? Quelle est l'estimation chiffrée des économies générées pour les citoyens, les entreprises, les communes ou le Service public de Wallonie lui-même ? Qui finance concrètement ces mesures en l'absence de budget dédié ?

Le Gouvernement fédéral, lui, vient de mettre en ligne un tableau. C'est un tableau de bord public, qui permet de suivre l'état d'avancement du Plan d'action fédéral pour la simplification administrative. Il reprend 78 projets, en tout cas les projets prioritaires pour 2026, avec une ventilation claire entre les mesures opérationnelles, en phase conceptuelle, en phase réglementaire ou en développement. La démarche présente l'intérêt de rendre visibles les progrès accomplis, mais aussi les retards éventuels pour les citoyens, les entreprises ou les associations.

En Wallonie, la simplification administrative est aussi présentée comme une priorité de votre Gouvernement.

Pouvez-vous indiquer si une initiative comparable est prévue au niveau régional ? Un tableau de bord public centralisé, régulièrement actualisé, pourrait-il être mis en place pour suivre les projets wallons de simplification administrative ? Si oui, selon quel calendrier, avec quels indicateurs de suivi et quelles mesures d'impact ? Pouvez-vous préciser quels projets prioritaires wallons seraient concernés en 2026 ? Comment le Parlement pourrait-il en assurer également le suivi ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Avant de répondre, je voulais vous préciser que les deux demandes, à savoir le tableau de votre question 16 et l'avis de l'Inspection des finances pour les hauts managers, viennent d'être envoyées.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Au secrétariat ? Le secrétariat fait suivre, merci.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, comme cela a déjà été expliqué à plusieurs reprises en commission, le choc de simplification administrative ne constitue pas une politique publique autonome, dont la mise en œuvre dépendrait de l'existence d'un budget spécifique, distinct et exclusivement dédié.

Cela ne signifie pas que la simplification administrative ne mobilise pas de moyens. Cela signifie que la démarche que nous avons retenue consiste à intégrer la simplification dans les projets, les politiques publiques et les budgets existants des différentes administrations et des différents départements concernés.

Je rappelle également que le Secrétariat général dispose de ressources dédiées à l'optimisation des processus et des relations avec les usagers. Ma volonté a toujours été de mobiliser en priorité les ressources disponibles.

La simplification n'est pas conçue comme un programme parallèle qui viendrait s'ajouter au fonctionnement normal de l'administration. Elle est au contraire pensée comme une méthode de transformation de l'action publique qui doit s'inscrire dans les projets déjà menés, avec les ressources, les compétences et les expertises déjà présentes au sein des administrations.

C'est précisément cette logique que le Gouvernement a voulu mettre en place avec le choc de

simplification : une dynamique continue, évolutive et alimentée par les besoins concrets des usagers, des entreprises, des associations, des pouvoirs locaux et des acteurs de terrain.

Nous n'avons pas souhaité travailler sur une liste fermée de mesures, arrêtée une fois pour toutes au début de la législature. Une telle approche aurait été trop rigide. Elle aurait empêché de tenir compte des nouveaux besoins qui apparaissent, au fil de la législature, des contacts avec les acteurs de terrain.

À quoi servirait-il en effet de continuer à rencontrer les fédérations, les entreprises, les associations ou les pouvoirs locaux, si tout était déjà figé à l'avance ? Cette écoute du terrain est, pour moi, essentielle. Elle permet d'identifier de nouvelles difficultés, de nouvelles lourdeurs administratives et de nouvelles pistes de simplification. Je vais d'ailleurs encore aller rencontrer des fédérations et des acteurs de terrain dans les prochains mois.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon a fait le choix d'un suivi dynamique, plutôt que d'un tableau de bord avec une liste et un nombre de projets figés comme le cas que vous évoquez au Fédéral.

De même, plusieurs réflexions ont amené à envisager cette option dynamique de monitoring. Parmi elles, le fait que la simplification ne devrait pas s'envisager comme une politique publique en elle-même, avec un mode d'évaluation classique type qui y est associé, mais bien comme étant un outil au service des politiques qu'elle soutient. Ce suivi est transparent. Comme le Gouvernement s'y est engagé, un monitoring des mesures est publié deux fois par an.

Le dernier monitoring, publié le 16 avril 2026, recense déjà plus de 400 mesures de simplification administrative décidées par le Gouvernement wallon depuis le début de la législature. Certaines avancent plus vite que d'autres, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement se refuse à fanfaronner à ce stade. Le combat contre les complexités administratives est encore long.

Il couvre plusieurs dimensions concrètes : la dématérialisation des démarches, la réduction des délais de traitement, l'application du principe de confiance, la réduction de la charge administrative, l'amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité des procédures ou encore la rationalisation de certaines structures.

Cela n'empêche pas le Gouvernement de se concentrer aussi sur des projets prioritaires. Je pense à la dématérialisation des permis, qui constitue un enjeu majeur pour les citoyens, les entreprises ou les administrations concernées.

En tant que ministre de la Simplification administrative, mon rôle est d'assurer la coordination transversale du choc de simplification, d'en suivre

l'avancement et d'en rendre compte en toute transparence. C'est précisément l'objet du monitoring publié deux fois par an.

Il faut toutefois rappeler une évidence : beaucoup des mesures de simplification les plus directement attendues par les usagers concernent des politiques publiques sectorielles. Elles relèvent, par nature, des ministres fonctionnellement compétents, qu'il s'agisse du logement, de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, de l'économie ou d'autres matières encore.

Mon rôle, dans ce cadre, n'est pas de me substituer à eux, mais bien d'assurer le suivi global, de rendre ces avancées visibles et de veiller à ce que la dynamique de simplification progresse dans l'ensemble des politiques publiques.

À côté de ces mesures sectorielles, j'agis également sur des chantiers plus transversaux et plus structurels, au travers de mes compétences en matière d'informatique administrative et de digital.

Ces chantiers visent à transformer durablement les outils, les processus et le fonctionnement de l'administration. Dans cette logique, plusieurs avancées concrètes peuvent déjà être mises en évidence. Par exemple, le développement des démarches en ligne via Mon Espace ou encore l'utilisation croissante de la Banque-carrefour d'échanges de données qui permet à l'administration d'aller rechercher elle-même des informations plutôt que de les redemander aux citoyens, aux entreprises et aux autres administrations.

Enfin, je peux également confirmer que le principe de confiance et le principe du *only once*, qui constitue deux axes essentiels du choc de simplification administrative, feront prochainement l'objet d'avancées concrètes au niveau du Gouvernement. Je ne souhaite pas entrer davantage dans les détails à ce stade, mais les travaux traduisent bien la volonté du Gouvernement de passer d'une logique d'annonce à une logique de mise en œuvre structurelle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Au niveau fédéral, ce sont 78 projets prioritaires pour 2026 qui sont ventilés publiquement, clairement, entre des mesures opérationnelles, la question de la phase conceptuelle, la phase réglementaire ou simplement en cours de développement. Nous, en Wallonie, on parle de 400 mesures, mais on n'a pas besoin de les mettre dans un tableau que l'on monitoré publiquement et dont on classe en réalité l'état d'avancement, parce que l'on trouve que ce doit être dynamique, évolutif. Peut-être aurait-on oublié la 402^e ou la 403^e mesure... Je ne vous suis pas du tout. L'idée de monitorer, ce n'est pas uniquement avec les petits collègues du Gouvernement. Je retrouve un communiqué de presse qui dit que « le choc de simplification, la Wallonie se simplifie », mais

on ne voit pas très bien comment. Bien sûr, des projets sont en cours. Bien sûr, ils sont menés par l'administration, certains de longue date, d'ailleurs, si l'on parle de la dématérialisation des permis. On en parle depuis longtemps, on commence seulement à voir les premiers effets. Cela prend du temps, certes, et c'est la raison pour laquelle il est tout à fait opportun de prévoir une communication, une transparence, un tableau de bord qui est public. Vous qui aimez cela, vous qui voulez gérer comme des ingénieurs, vous me répondez un petit peu dans le vent, en fait, en disant : « Mais oui, on ne sait jamais, si l'on trouve des mesures nouvelles, et cetera, il faut que l'on puisse les inclure ». C'est justement cela l'évaluation, c'est d'évaluer pour ensuite adapter, faire évoluer, faire de manière dynamique une modification de la politique qui est menée.

Je ne comprends pas votre réaction et votre réflexion, et je ne trouve pas non plus le tableau. Pourriez-vous me dire si ce tableau est publié quelque part et si vous en assurez la transparence ? C'est une question fondamentale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je vais vérifier, je ne peux pas l'affirmer à 100 %, mais je pense que le tableau a été annexé lorsque le monitoring est passé au Gouvernement. Je vais vérifier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Sur le site du Gouvernement, on voit le communiqué, mais il n'y a pas de tableau annexe.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je vais vérifier.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Özen, sur « l'impact financier sur les citoyens de la fragilisation des services publics » ;
- Mme Özen, sur « le respect des droits de la défense des conseillers en prévention du Service public de Wallonie (SPW) » à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Witsel, sur « la rénovation de la piscine du Centre sportif du lac à Neufchâteau » ;
- M. Witsel, sur « l'accessibilité des infrastructures aquatiques et la pénurie de maîtres-nageurs » ;
- M. Witsel, sur « les blocages menaçant le projet de circuit de motocross de Lierneux et l'accueil du Grand Prix de motocross en 2027 » à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 4 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés

Mme Veronica Cremasco, Ecolo

Mme Sophie Fafchamps, Présidente

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

Mme Mélissa Hanus, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Chris Massaki Mbaki, MR

Mme Özlem Özen, PS

M. Vincent Palermo, MR

Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
Cadasports	Cadastre des infrastructures sportives
COCOF	Commission communautaire française
DPR	Déclaration de politique régionale
EU	European Union (Union européenne)
IF	Inspection des finances
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
PMR	personne à mobilité réduite
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TPPWB	Tennis Padel Pickleball Wallonie-Bruxelles (Fédération)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UAP	Union des artisans du patrimoine
WFE	Wallonie Finances Expertises